

F
5575
A 000

942

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC, ETC.

Propriété de la Commission
Scientifique de Bagotville

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TRENTE-CINQUIEME

LEVIS

—
1929



LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

JANVIER 1929

No. 1

QUEBEC, AU LENDEMAIN DE LA CONQUETE

C'est le 18 septembre 1759 que M. de Ramezay livra Québec aux Anglais.

Au milieu de la journée, les grenadiers de Louisbourg entrèrent dans la ville, précédés d'un détachement d'artillerie commandé par le colonel George Williamson. Le capitaine Palliser prit en même temps possession de la basse-ville à la tête d'un détachement de marins. Le même jour, le drapeau anglais fut arboré sur la citadelle.

Les "ordres du jour" de l'armée anglaise prouvent que les officiers généraux firent dès le début de louables efforts pour faire régner l'ordre dans la ville conquise et empêcher les habitants de Québec d'être molestés par les soldats. La tâche n'était pas facile. La plupart des maisons étaient ouvertes et leurs habitants absents. Les maraudeurs, s'ils n'avaient été surveillés de près, auraient eu la partie trop belle, vraiment!

L'ordre du jour du 18 septembre 1759 dit:

"La capitale du Canada s'étant livré ce jour au pouvoir des troupes de Sa Majesté Britannique après avoir proposé des conditions qui font honneur à une armée victorieuse, tout acte de violence ou de rigueur ainsi que le pillage sont strictement défendus. La garnison obtiendra les honneurs de la guerre; les habitants mettront bas les armes et auront droit à la protection de Sa Majesté en vertu de la capitulation. Les soldats ne devront pas oublier que Québec appartenant désormais à Sa Majesté Britannique et non au roi de France peut devenir une garnison et qu'elle doit être conser-

vée à cette fin. En se rendant sans coup férir, cette ville a épargné à nos troupes beaucoup de souffrances et peut-être même des maladies. La conquête de toute la colonie dépendra peut-être, en une telle conjoncture, de la conduite des soldats. Leur conduite influencera nos approvisionnements pour l'hiver. En conséquence, la transgression de cet ordre constituera un délit de la plus haute gravité et dont l'auteur sera passible de la peine de mort en vertu du code militaire. Après cet avertissement, toute personne reconnue coupable par le conseil de guerre ne pourra espérer recevoir son pardon."

Le même ordre du jour portait :

" Comme plusieurs soldats, malgré les ordres stricts du général, se sont rendus coupables de pillage et de vol, il sera accordé une récompense de cinq guinées à la personne qui découvrira les auteurs de ces délits. "

Malgré ces ordres sévères, bien des délits furent commis par les soldats. Aussi les conseils de guerre ne tardèrent pas à entrer en scène et ils condamnèrent les soldats en faute à de durs châtimens.

Le 3 octobre 1759, les ordres du jour mentionnent les punitions suivantes :

John Cresswell et Samuel Dillon, soldats du 28^e, reconnus coupables par le conseil de guerre présidé par le colonel Young, d'infraction au troisième article du deuxième paragraphe du code pénal militaire, sont condamnés à recevoir cinq cents coups de fouet chacun. Le général confirme cette sentence et en ordonne l'exécution.

Thomas Cram, soldat du 40^e, reconnu coupable par le même conseil de guerre, d'avoir pillé la maison d'un Français, est condamné à recevoir deux cents coups de fouet. Le général confirme cette sentence et en ordonne l'exécution.

John Ledbetter, du 35^e Régiment, reconnu coupable de désertion, est condamné à recevoir mille coups de fouet. Le général confirme cette sentence et en ordonne l'exécution.

Terence Murtin, du 2^e Bataillon, absous de l'accusation portée contre lui, sera mis en liberté.

William Boyle, John Pemberton et Daniel McCoy, du 35^e, absous de l'accusation portée contre eux, sont libérés.

Le général surseoit à l'exécution de Robert Taylor, du 35^e, condamné à mort pour le meurtre de John Rigdon, jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître sa volonté.

Matthew Peasly, du 3^e Bataillon, trouvé coupable de tentative de désertion, est condamné par le conseil de guerre à recevoir cinq cents coups de fouet. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Thomas Ledbetter, du 35^e, condamné à recevoir trois cents coups de fouet, ayant appelé de cette sentence du conseil de guerre présidé par le colonel Young, le général, après considération, ordonne l'exécution du jugement.

Matthew Carrighan et John Macdonald, soldats du 3^e bataillon du Royal-Américain, reconnus coupables par le conseil de guerre d'avoir volé du vin, sont condamnés à recevoir mille coups de fouet chacun. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Richard Gunner, canonnier, reconnu coupable par le conseil de guerre de s'être enivré et d'avoir quitté son poste, est condamné à recevoir mille coups de fouet. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Henry Huston, du 45^e Bataillon, reconnu coupable de désertion, est condamné à subir la peine capitale. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Ces dures sentences exécutées devant toute la garnison de Québec eurent un excellent effet et les crimes devinrent beaucoup moins nombreux.

Un mois plus tard, toutefois, Henry Austin, du 45^e, fut condamné à mort pour désertion. L'exécution eut lieu le 22 octobre 1759, avant la parade de la garde.

A noter dans les ordres du jour une curieuse défense du général en chef, à la date du 6 octobre 1759 :

“Le général désire que les commandants des régiments ne permettent pas à leurs hommes d'épouser des Françaises.”

P.-G. R.

Chantons simplement ce que nous voyons chez nous et ce que nous sentons. Gravons sur un marbre qui bravera le temps l'histoire des moeurs et des coutumes de notre pays ; décrivons les hommes, les sites et le ciel...

BATISCAN

Batiscan est un vocable original et sonore dont la phonologie semble française, et comme il est d'un usage courant depuis près de trois siècles, peu de gens lui soupçonnent une origine étrangère. Cependant, s'il faut en croire M. Sulte, nous sommes en présence d'un mot sauvage ou, du moins, d'un dérivé d'un mot sauvage. Voici ce qu'il nous apprend :

“ Champlain, en 1603, mentionne la rivière de Batiscan.

“ La carte de 1601 la désigne également.

“ En 1611, Champlain dit qu'il rencontra, à Québec, un chef sauvage appelé Batiscan.

“ Parmi les noms sauvages cités par Lescarbot on trouve : Batiscan.

“ Sur la carte de 1612, figure la contrée de Batisquan.

“ L'un des chefs sauvages des Trois-Rivières, en 1627, se nommait : Batisquan.

“ L'édition des oeuvres de Champlain, en 1632, dit : La rivière Batisquan, fort agréable et poissonneuse est proche de celle de Champlain.

“ En 1637, il y avait dans les environs des Trois-Rivières un chef sauvage appelé Tchiniouirineau surnommé Batiscan (*Relation*, 1637, p. 83.)

“ Le mot Batiscan n'a aucun sens connu des Algonquins actuels. Dans la langue des Cris, Tabalescan signifie : corne fendue ou fendant. Le Père Lacombe croit que c'est le même que notre Batiscan ” (1).

Avant Jacques Cartier, la région que baignent la Saint-Maurice et la Batiscan était possédée par les Iroquois. Les Algonquins les en éloignèrent, puis ceux-ci en furent chassés, à leur tour. Lors de la fondation des Trois-Rivières (1634) c'était le “ rendez-vous de toutes les tribus iroquoises, algonquines et montagnaises ”, parce que la chasse et la pêche abondaient dans ses forêts mystérieuses et ses nombreux cours d'eau. Toutefois, on y voyait plus fréquemment les Attikamègues qui sont assurément les naturels les plus intéressants de cette partie du Canada.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, V, 274.

Ces sauvages tiraient leur nom du mot *attikameghuit* qui désigne un certain poisson blanc (1) très estimé, si l'on s'en rapporte au Père Lejeune qui écrivait en 1639: "Je n'en ai point vu en France de semblables, il est d'un fort bon goût, et peut-être que s'en trouvant quantité au pays de ces bonnes gens, on leur fait porter le nom de ce poisson."

Dans le langage usuel, les Canadiens les appelaient toujours les Poissons blancs et cette désignation se rencontre même dans plusieurs actes officiels.

"Les Attikamègues appartenait aux nations de la langue montagnaise; ils s'entendaient, cependant, avec les Algonquins, puisque toutes les langues du nord de ce continent, si l'on met à part la langue des Esquimaux, dérivent d'une source commune et qu'il y a entre elles la même affinité qu'entre le latin et l'italien, par exemple." (2)

Cette tribu n'était pas nombreuse, mais sa timidité, plus que son petit nombre de combattants, l'éloigna toujours de la guerre. (3)

Ces pacifiques indigènes qui avaient dû habiter près du fleuve autrefois, se retiraient maintenant au nord des Laurentides, qui bornent le bassin du Saint-Laurent, pour éviter de se trouver mêlés aux luttes incessantes que se faisaient les Hurons, les Algonquins et les Iroquois.

C'est en songeant à leur évangelisation que Champlain avait envoyé LaViolette fonder le poste des Trois-Rivières (4); ce fut aussi la même cause qui fit élever, à cet endroit, la résidence de la Conception et qui valut aux Pères Jésuites un octroi de 60 arpents de terre, afin d'y fixer les sauvages convertis.

Leur faire adopter une vie sédentaire paraissait d'autant plus aisé que le bon caractère des Poissons blancs démontrait qu'ils "se fussent bien vite acclimatés parmi les Français qui les aimaient beaucoup" (5).

(1) A.-N. Montpetit a inséré à la page 469 de ses *Poissons d'eau douce*, une monographie du poisson blanc, autrement dit *Attikamek* et *coregonus alous*.

(2) Ferland, *Cours d'histoire*, I. p. 91; Parkman, *Les Pionniers français*, p. 11; Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, p. 84.

(3) Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, p. 84.

(4) Sulte, *ibid.* pp. 17, 83.

(5) Sulte, *Chronique trifluvienne*, p. 69.

Telle était la ferveur de ces pauvres enfants des bois que ne pouvant obtenir un missionnaire pour demeurer avec eux, ils avaient demandé des chapelets, "avaient appris plusieurs prières par coeur, et s'étaient fait adresser des calendriers à leur mode, pour distinguer les dimanches et certaines fêtes religieuses" (1).

Les zélés missionnaires réunirent, tout d'abord, autour d'eux un petit nombre d'Algonquins, mais l'horreur que les Attikamègues ressentait pour la guerre les rendit incapables de former un établissement dans le voisinage d'un poste aussi exposé que les Trois-Rivières" (2).

En présence de ces faits les Pères Jésuites durent supposer que les Attikamègues habiteraient plus volontiers une mission située au-dessous des Trois-Rivières et c'est ce qui, probablement, les décida à demander une concession sur la rivière Batiscan, lieu commode pour la traite et moins exposé aux attaques des féroces Iroquois.

A cette époque, les Pères Jésuites avaient un protecteur puissant en France dans la personne de M. Jacques de la Ferté, de l'ordre des Augustins, abbé de Sainte-Marie de Châteaudun, dans la Beauce, et "chantre de la chapelle du roi" (3).

"Il vivait à Paris, à ce qu'il semble, et s'y employait comme l'un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés. Depuis les Trois-Rivières jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade, c'est lui qui a concédé presque tous les terrains qui bordent le fleuve" (4).

Aussi le 13 mars 1639, recevaient-ils, pour l'amour de Dieu (5), deux lieues de terre au fleuve, sur vingt de profondeur. Cette seigneurie devait être "tenue comme un fief absolu, avec le droit de "haute, moyenne et basse justice" et sujette à la foi et hommage à Jacques de la Ferté et ses hoirs, suivant les usages et coutumes des fiefs en la prévôté de Paris, sujette aussi au paiement d'une croix d'argent de la valeur de soixante sols, à l'expiration de tous les vingt ans, au dit Jacques de la Ferté ou ses hoirs, depuis le

(1) Sulte, *ibid.* p. 66.

(2) Sulte, *ibid.* p. 112.

(3) **Relation** de 1647.

(4) Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 108.

(5) C'est l'expression employée.

temps que les dites terres seraient cultivées. Les dites terres pour être possédées par les dits Pères Jésuites ou appliquées et transportées aux sauvages ou autres, devenant chrétiens, et en telle manière que les dits Pères jugeront à propos, de sorte que les dites terres ne seront pas retirées de leurs mains, tandis qu'ils jugeront à propos de les tenir et posséder" (1).

Commentant cette pièce, M. Sulte ajoute:—Le droit de haute justice se rencontre parfois dans les actes de concession des quarante ou cinquante premières années de la colonie, mais il ne paraît avoir été exercé qu'une fois ou deux, et dans le cas où le crime était d'une évidence indéniable. L'acte de foi et hommage au sieur de la Ferté est digne de remarque; c'était à peu près le seul privilège que se fût réservé le roi en constituant les "Cent Associés" (2).

Malheureusement, pas plus ici qu'à Sillery, le "but poursuivi avec une persévérance admirable et au prix de nombreux sacrifices ne devait être atteint." La seigneurie ne commença à se coloniser qu'un quart de siècle plus tard et ce fut par des Français.

Toutefois, les Pères Jésuites avaient sollicité avec instance les Attikamègues, comme on peut s'en convaincre par les *Relations* dont nous extrayons le passage suivant, à titre de preuve.

Le capitaine de la tribu disait au Père Jacques Buteux, qui les pressait de venir demeurer près des Trois-Rivières (1641): "Nous le promîmes l'an passé, que nous viendrions demeurer à une journée de votre habitation (3), tant pour apprendre le chemin du ciel, que pour cultiver la terre: nous nous sommes assemblés sur ce sujet en notre païs, tout le monde approuvait ce dessin; mais l'orgueil des Hiroquois nous en fait suspendre l'exécution; nous ne sommes pas gens de guerre, nous manions mieux l'aviron que l'épée, nous aimons la paix, c'est pour quoy nous nous éloignons le plus que nous pouvons des occasions de combattre; si l'on pouvait dompter ces peuples qui nous veulent massacrer,

(1) *Mémoire sur les biens des Jésuites*, p. 50.

(2) Sulte, *Histoire des Canadiens français*, II, p. 59.

(3) C'est ce passage qui fait supposer que Batiscan avait été choisi pour y établir cette tribu. En effet, le trajet entre Batiscan et les Trois-Rivières est d'environ une journée, en canot ou à pied.

nous serions bientôt auprès de vous; car nous avons un grand plaisir d'être instruits."

Ces aborigènes avaient raison, la lenteur que l'on apportait à envoyer des soldats et des colons européens rendit pendant longtemps l'Amérique du Nord presque inhabitable, si bien que plusieurs pensèrent que la perte ou l'abandon du Canada n'était qu'une question de temps.

Cet état de choses éloigna pour toujours les Attikamègues de nos rives; ils ne venaient même plus échanger leurs fourrures puisque nous voyons que le 20 avril 1657 huit Français des Trois-Rivières et plusieurs Algonquins iront faire la traite avec les Attikamègues au loin dans le nord (1).

Ajoutons cependant que les Attikamègues n'échappèrent pas à leur sort, malgré leur fuite. La petite vérole qui ravagea les tribus sauvages en 1670 et qui dépeupla presque complètement le nord atteignit les Attikamègues, et ils disparurent comme nations (2).

A partir de 1649, quelques hardis colons dédaigneux des sacrifices et des dangers, s'établiront cependant le long du fleuve et leur valeur conquerra cette région sur la forêt.

E.-Z. MASSICOTTE

LE NOM DE SCOTTSTOWN

Non loin de l'endroit qui portait autrefois le nom de Victoria, a surgi dans le canton de Hampden un petit village appelé Scottstown. Ce nom vient de John Scott, agent de la Glasgow Canadian Land and Trust Company. Cette compagnie écossaise possédait plusieurs milliers d'acres de terre dans les cantons avoisinant Bury. Elle commença ses opérations en 1873. Son bureau principal était au dit village de Scottstown. Le but de cette compagnie était d'attirer là où elle opérait des colons anglais ou écossais, mais elle ne réussit que bien médiocrement dans son entreprise (*Le Messager de Saint-Michel de Sherbrooke*, 9 décembre 1928).

(1) *Journal des Jésuites* 1657.

(2) Garneau, *Histoire du Canada*, I, 220.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. DUPUY, INTENDANT, AU SUJET DE SES DIFFERENDS AVEC M. DE BEAUHARNOIS (18 MAI 1728)

Monsieur,

J'ai examiné tout ce que vous m'avez écrit sur les discussions entre le marquis de Beauharnois et vous. La prétention que vous avez eue d'abord de vous faire précéder par deux hoquetons, la carabine sur l'épaule, même dans les cérémonies dans lesquelles vous vous êtes trouvé avec lui, a certainement le plus contribué à votre désunion. Vous avez eu d'autant plus de tort que cette prérogative ne vous est point due, aucun de vos prédécesseurs n'en ayant joui et n'étant point d'usage dans les autres colonies. Si Sa Majesté avait voulu vous l'accorder, elle s'en serait expliquée et aurait pourvu aux appointements de ces hocquetons, comme elle a accoutumé de le faire à ceux des gardes du gouverneur général. Je ne sais pas à quel titre vous avez voulu les avoir, mais je suis fâché que vous vous soyez attiré cette mortification.

L'intention de Sa Majesté sur cet article est que vous n'en ayez point aux cérémonies publiques qui vous seront communes avec le gouverneur général, ou avec le Conseil Supérieur, ni lorsque vous irez à la cathédrale. Elle trouvera bon seulement que vous en ayez un pour l'exécution des ordres que vous aurez à donner et même que vous vous en fassiez précéder dans les cérémonies et autres affaires qui vous seront particulières.

A l'égard de l'encens que vous marquez qui a été donné à feu M. de Champigny, il est vrai qu'il l'a eu pendant les premières années qu'il fut intendant en Canada, mais Sa Majesté ayant jugé à propos de lui retrancher cet honneur, dans la suite, il cessa d'en jouir pendant les dernières années et Messieurs de Bearharnois, Raudot et Bégon, qui ont été successivement intendants après lui, ne l'ont jamais eu et ne l'ont jamais demandé. L'intention de Sa Majesté n'est point de rien changer à cet égard.

Si Mr le marquis de Beauharnois vous a accordé un corps de garde et des sentinelles pendant l'été, c'est une po-

litesse de sa part qui ne vous a point acquis le droit d'y prétendre. Vos prédécesseurs n'en ont jamais eu et Sa Majesté ne veut rien innover sur les usages et les prérogatives. Au surplus, les troupes en seraient trop fatiguées sans nécessité, surtout pendant l'hiver.

Quant à la crainte des vols et des incendies qui a occasionné votre demande, il m'a paru qu'un intendant qui est maître de la police peut se mettre aisément à couvert de ces accidents, surtout lorsqu'il traitera les habitants avec justice, comme je suis persuadé que vous faites.

Les ordonnances que vous avez rendues concernant les cabarets, les chemins et autres, n'étant pas de la police générale, vous avez été en droit de les rendre, mais il m'a paru qu'elles convenaient si peu au pays, que j'aurais souhaité que vous en eussiez pris une plus grande connaissance avant de vous y déterminer ou que vous eussiez consulté le Conseil Supérieur, vous avez regardé les villes de Canada comme Paris, et vous avez même voulu y établir une police plus sévère. Il est cependant à propos de n'y introduire des nouveautés que peu à peu et avec grande connaissance. Si quelque chose peut avoir donné lieu aux bruits que vous me marquez qui se sont répandus, que vous vouliez établir la taille et autres droits comme en France, c'est cette multiplicité d'ordonnances que vous avez rendues, presque aussitôt votre arrivée dans le pays et sans vous être donné le temps de connaître par vous-même ce qui pouvait y convenir. Je sais que les peuples ont été très indisposés à ces nouveautés et ce n'est pas le moyen de gagner leur confiance. Je vous prie de ne point vous déterminer, à l'avenir, d'en rendre d'autres qu'avec le Conseil Supérieur, ou qu'elles n'aient été approuvées par Sa Majesté, sur le compte que vous rendrez de la nécessité et des motifs.

Mr le marquis de Beauharnois a eu raison de se plaindre de celle que vous avez rendue pour défendre la célébration du mariage du sieur Berthelot car, quand vous auriez ignoré la part qu'il y prenait, il ne vous appartenait point de rendre seul une pareille ordonnance qui regarde la police générale. Au surplus, bien loin d'empêcher les mariages, vous devez, au contraire, les exciter quoiqu'en minorité pour le plus grand bien et l'accroissement de la colonie, c'est la vo-

lonté de Sa Majesté à laquelle vous aurez soin de vous conformer.

Si lorsque M. de Beauharnois vous envoya prier de passer chez lui pour affaires du service, vous vous y étiez rendu, comme vous le deviez, toutes les mauvaises discussions qu'il y a eu sur cela, et auxquelles vous avez donné lieu par un pareil refus, ne seraient pas arrivées, vous n'avez pu ni dû vous en dispenser en quelque situation que vous fussiez avec lui. Il y a eu souvent des brouilleries entre les généraux et les intendants qui vous ont précédé et pour des cas plus intéressants que les vôtres, qu'on peut dire n'être que des bagatelles, mais il n'y a jamais eu aucun intendant qui ait fait de difficultés de se rendre chez le général lorsqu'il l'a demandé. Vous devez vous regarder comme la seconde personne dans le pays et sur ce pied c'est à vous à aller trouver le général lorsqu'il le demande. Sa Majesté a fort désapprouvé que vous ne l'ayez pas fait la première fois et elle ne trouverait pas bon que pareille chose arrivât. Je suis persuadé que vous ne vous y exposerez plus et que Mr le marquis de Beauharnois ne vous mandera que pour des affaires qui intéresseront réellement le service de Sa Majesté.

Il y a eu du malentendu dans l'affaire du tambour et c'est une suite de votre mésintelligence. Si vous en aviez demandé un à M. de Beauharnois, il vous l'aurait donné. Vous avez, au contraire, attaqué les pouvoirs du militaire dans une place de guerre. Pour prévenir pareille chose à l'avenir, il faudra vous servir d'un des tambours des compagnies de milice, cela sera plus en règle. J'écris à Mr le marquis de Beauharnois en conformité.

Les réunions des terres au domaine des seigneurs des fiefs vous regarde seul suivant l'arrêt du Conseil du 6 juillet 1711, dont, peut-être, M. de Beauharnois n'a pas eu connaissance. Vous auriez dû lui expliquer lorsqu'il s'en est plaint. Je souhaite que celle que vous avez faite en faveur du sieur Levrard, seigneur du fief de St-Pierre, soit dans les règles de la justice. Il ne convient pas de se déterminer à de pareilles réunions qu'après grand examen, parce que vous pouvez être surpris. Je ne doute point que si cela arrivait, vous ne fissiez la même justice au concessionnaire que vous auriez voulu faire au seigneur.

Je suis persuadé comme vous que la ferme du poste de Toronto ne saurait préjudicier aux traites des forts de Frontenac et de Niagara, mais il me paraît que le prix de 400 l. par an, auquel vous avez affermé ce poste est bien modique, puisqu'il y a plusieurs années qu'on en avait offert 3000 l., ce qui ne me laisse point à douter que vous n'ayez été surpris. Il est à propos que vous rectifiez ce qu'il peut y avoir eu de mal sur cela, que vous auriez pu éviter si vous aviez consulté Mr Daigremont, qui est depuis 28 ans dans le pays et qui le connaît bien. Il ne convenait point, au surplus, d'affermir ce poste sans en faire part auparavant à Mr le marquis de Beauharnois, à cause des Sauvages.

Il se plaint avec raison que vous avez proposé seul les sujets pour remplir les places vacantes dans l'administration. Sa Majesté vous a expliqué que vous deviez le faire conjointement et vous recommande de ne pas y manquer à l'avenir.

Je ne puis finir cette lettre sans vous témoigner le peu de satisfaction que Sa Majesté a eu de toutes vos discussions qui n'étaient pas assez importantes pour devoir produire une rupture d'éclat. J'en ai été en mon particulier très fâché. Je souhaite que cela finisse et il est essentiellement de votre intérêt.

Je suis &c,

MAUREPAS

A Versailles, le 18 mai 1728 (1).

QUESTION

Le 23 janvier 1918, feu Benjamin Sulte écrivait dans la *Presse*, de Montréal, que Jean Côté, le premier du nom, venu dans la Nouvelle-France, s'était établi à Beauport dans l'été de 1634. Il ajoutait qu'il était originaire du Perche, mais il n'en donnait aucune preuve. Il est bien vrai que Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, était né à Mortagne, dans le Perche, mais peut-on affirmer que tous les colons qui s'établirent dans sa seigneurie venaient de la même province que lui?

BEAUPORT

(1) Archives de la province de Québec.

LES ARCHIVES DE LA FAMILLE CHARTIER DE LOTBINIÈRE

Lorsque le marquis de Lotbinière décéda à New-York en 1798, des fièvres jaunes, il avait avec lui, outre ses papiers personnels, les papiers de sa famille depuis son arrivée au Canada en 1651. Le tout a disparu. D'après une liste des documents remis au marquis, par son fils, à Vaudreuil, en 1791, cette collection comprenait des ordres, lettres, etc., de Frontenac, Denonville, de Meulles, Raudot, Champigny, etc., etc.

Quant aux papiers personnels du marquis, ils comprenaient sa correspondance de 1746 à 1798, avec les gouverneurs, intendants et généraux au Canada; avec les ministres de France et d'Angleterre et avec les sommités du Congrès américain (1776-1795).

La correspondance couvrant la période de la guerre de Sept ans offrirait un intérêt particulier au point de vue canadien, si elle était retrouvée, faisant contre-partie à la correspondance de Montcalm et des officiers français de l'époque.

Partie de la correspondance de Lotbinière, avec le procureur général Masères, les lords Hillsborough, Dartmouth, etc., à propos de l'Acte de Québec est aux Archives à Ottawa; elle fait voir la lutte énergique soutenue à Londres par Lotbinière pour la défense des intérêts canadiens, de 1772 à 1774. Le complément de cette correspondance, détaillant les pas et démarches de ce patriote canadien à cette occasion, serait aussi du plus haut intérêt.

En 1775, Lotbinière, maltraité pendant douze années par le gouvernement anglais, se lia avec Benjamin Franklin, à Londres, et embrassa avec enthousiasme la cause américaine, croyant y voir, comme résultat, le retour du Canada à la France. Les détails de ses efforts pour intéresser le cour de France à la cause américaine, sa mission secrète à ce sujet en Amérique, en 1776, etc., ressortiraient de ces pièces perdues en 1798.

A part sa correspondance, le marquis avait tenu aussi un journal très détaillé des événements de 1746 à 1798.

En 1900, des fragments de ce journal couvrant la période de 1779 à 1789, lorsque Lotbinière était à Tours, Pa-

ris, etc., et partie des lettres que lui adressaient Vaudreuil, Bourlamaque, de Léry, etc., furent retournées à sir Henry Joly de Lotbinière, ayant été découvertes dans une ancienne maison de Pittsfield, Mass., vers 1870.

En 1896, un Mr Greenwood trouva au Red Lion Inn, à Stockbridge, Mass., plusieurs lettres de la Galissonnière, Franquet, Montcalm, etc., et une partie du journal de Lotbinière (1758-1759). Dans un aperçu qu'il publia dans le *New England Historical & Genealogical Register* en janvier 1896, Mr Greenwood dit que, d'après ce journal, Lotbinière, dès le printemps de 1759, avait attiré l'attention du marquis de Vaudreuil, au fait que M. de Pontleroy négligeait complètement de protéger l'accès aux Plaines d'Abraham, à l'anse au Foulon.

Pour appuyer ses observations, M. de Lotbinière rappelait que lorsqu'il était élève au séminaire de Québec, il avait maintes fois gravi avec aise les hauteurs à cet endroit. M. de Pontleroy ne tint aucun compte des observations de Lotbinière, et, quelques mois plus tard, Wolfe atteignait par cet endroit même les Plaines d'Abraham.

Le Red Lion Inn a été détruit peu après par le feu et partie des papiers du marquis ont sans doute péri en même temps. Par contre, nous retrouvons ça et là des indications nous portant à croire que la majeure partie de ces documents existent encore, formant partie de collections publiques ou privées aux États-Unis et au Canada.

Une des lettres du chevalier de Lévis à Lotbinière, de 1772, est dans la collection Gagnon, à la Bibliothèque Municipale de Montréal.

Une autre lettre de Lévis, écrite à Carillon en 1758, a été exhibée à la Société des Antiquaires à Montréal, il y a une trentaine d'années.

Le musée McCord possède l'original de l'ordre donné par Montcalm en 1757 à Lotbinière de l'accompagner en qualité d'ingénieur à l'attaque du fort William-Henry. Cette pièce vient de la collection d'autographes du colonel Manning, d'Albany.

La bibliothèque du musée établi au Fort de Carillon, à Ticonderoga, par M. S. H. P. Pill, qui a dépensé une fortune depuis vingt années à restaurer le vieux Fort, contient les

originaux de l'ordre et des instructions donnés par Vaudreuil à Lotbinière en 1755 lorsqu'il chargea ce dernier de fortifier les hauteurs de Carillon.

L'importance au point de vue historique de retrouver, même des fragments du journal et partie de la correspondance de Lotbinière, est manifeste. Après des démarches de plusieurs années nous avons réussi à reconstituer en grande partie les archives de la famille de Lotbinière, ce qui nous permettra de mettre en lumière le rôle proéminent joué par les membres de cette famille dans le développement du Canada dès l'année 1646, lorsqu'arriva au pays, pour servir comme chapelain des Ursulines, messire René Chartier, prieur de St-Étienne de la Monnaye.

Nous donnons ces détails dans l'espoir que par l'intermédiaire du *Bulletin* nous retrouverons encore d'autres pièces concernant les de Lotbinière, permettant de compléter le travail que nous publierons bientôt sur cette famille.

A. DE LERY MACDONALD

SAINT-AMBROISE DE LA JEUNE-LORETTE

La Jeune-Lorette c'est le village où habite les restes de l'ancienne et puissante nation huronne. " Sa langue est déjà muette. Sauf quelques rares cantiques, dont le sens est encore moins familier à ceux qui les chantent que la langue liturgique de l'Église, sauf quelques glossaires aujourd'hui conservés avec un soin jaloux dans les archives de notre législature ou de nos communautés religieuses, sauf des noms de guerre que les chefs, depuis longtemps mêlés de sang européen, étalent avec fierté aux jours de réjouissance nationale, que reste-t-il de cet idiome harmonieux et sonore qui résonnait jadis dans les conseils de guerre ou les chants de triomphe? "

Dans son livre *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, publié à Montréal en 1900, feu Mgr Lionel Saint-George Lindsay nous donne l'histoire complète de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette.

NOS CHANSONS FARCIES

Vous ignorez peut-être que dans le répertoire des chansons du Canada français, on trouve plusieurs chansons farcies, c'est-à-dire partie en langue française et partie en une autre langue.

En France, les morceaux de cette sorte furent très populaires au moyen âge.

“ La chanson farcie, entremêlée de français et de latin, employée dès le XII^e siècle fut surtout satirique au début; plus tard elle devint un simple amusement ” (Nouveau Larousse).

Au Canada, nous avons trois catégories de chansons farcies. Les unes, les plus anciennes, probablement, nous viennent du pays des aïeux et sont françaises et latines; d'autres, créées en ce pays, ont des refrains en une prétendue langue sauvage; enfin, les dernières sont farcies d'anglais. Ce sont les plus récentes, on n'en peut douter.

Chansons françaises et latines

C'est de cette catégorie que nous avons le plus d'échantillons, mais avant de vous produire des couplets recueillis en Canada, citons de l'encyclopédie Larousse un bon exemple d'une pièce farcie de latin, ainsi qu'on l'entendait dans le bon vieux temps:

Bacchus chez Grégoire
Nobis imperat
Chantons tous sa gloire
Et quisque bibat
Hâtons-nous de faire
Quod desiderat
Il aime en bon frère
Qui soepe bibat

La mieux conservée des chansons françaises-latines que nous avons, nous vient de Joseph Rousselle qui l'apprit à Saint-Denis de Kamouraska, vers 1880. En voici le premier couplet:

Pater noster qui êt's en haut
Que lui seul soit notre espérance,
Êt dans nos goûts rien de si beau,
Que du bon vin en abondance,
Ënsuit' pour notre réjouissance,
Une bourse pleine d'écus,
Alors nous chanterons ensemble,
Ce bon *Sanctificetur*.....

Une autre nous a été fournie par V. F. de Repentigny,
qui l'apprit à Saint-Timothée de Beauharnois, vers 1876.
Premier couplet :

Mon père m'a donné t' un mari (bis)
Il me l'a donné si petit,
 Spiritum, sanctum,
Je veux boir' du rhum,
J'n'en ai pas encor bu,
Je veux boir' du rhum,
J'n'en ai point bu.....

Chansons françaises-sauvages

Il existe trois pièces farcies de sauvage. Deux sont des parodies de *Malbrough s'en v-t-en guerre* et Gagnon les a publiées dans son ouvrage sur nos chansons. L'autre contient des réminiscences de *A la claire fontaine* et de *Malbrough*. Le texte de celle-ci nous a été fourni par J.-B.-A. Tison qui l'apprit dans sa jeunesse.

-- 1 --

C'était un p'tit sauvage,
Tout noir, tout barbouillé,
 Ouichté
S'en fut à la rivière,
C'était pour s'y baigner,
 Ouichté,
Refrain: Tamalingatt, teelahatt
 Teouata ouichta,
Malingatt, telahé ouichté,
 Hou!

— 20 —

-- 2 --

S'en fut....
La rivière est profonde
Le sauvag' s'est noyé....

-- 3 --

Qu'est-c' qu'en portr'a le deuil?
Ce s'ra monsieur l'curé....

-- 4 --

Avec sa grand' rob' noire
Et son bonnet carré....

-- 5 --

Aux quatr' coins de sa fosse
Quatr' bouteill' de brandy....

Chansons françaises-anglaises

Les folkloristes en trouvent plusieurs. Celle-ci entre autres.

Chantée par V. F. de Repentigny. Apprise à Saint-Timothée de Beauharnois, vers 1878. Premier couplet:

Mon oncle a t' une poule,
Qui pond tous les matins,
Elle a été fair' son nid,
Dans la crèche à Colin,
Blow in the morning,
Blow in the morning blow
Blow in the morning,
Blow, blow, blow.....

Mais la plus curieuse et dont les variantes sont nombreuses est une fort ancienne chanson française semi-traduite en anglais.

Une version nous a été chantée par demoiselle Alice Godin. Elle l'avait apprise de sa mère aux Trois-Rivières, vers 1880, une seconde nous fut confiée par un grave abbé qui l'entendit à Saint-Hyacinthe, vers 1890 et une troisième par M. Camille Bertrand qui l'apprit à Perkins Mills, Co, Labelle, vers 1890. Nous reproduisons partie de la plus ancienne version :

I went to the market,
Mon panier sous le bras,
The first one that I met:
Le fils d'un avocat;

Refrain: Oh! my dear, I love you,
Mais vous ne m'aimez pas

-- 2 --

The first one.....
Tell me what you got,
Dans ce p'tit panier-là?

-- 3 --

I h' got som' fine apples,
Ne m'en ach'tez-vous pas?

-- 4 --

I will take a dozen
Mon papa les paiera.

-- 5 --

Just you go up stairs,
Le bonhomme y est là.....

* * *

Nos chansons farciées semblent destinées à disparaître plus vite que leurs soeurs de langue uniquement française et il est probable que demain, les folkloristes collectionneurs seront seuls à savoir qu'elles sont allées rejoindre dans l'oubli, les naïfs et interminables cantiques légendaires dont nos pères se délectaient.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE DE M. LE MARQUIS DE BEAUHAR-
NOIS, GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-
FRANCE, AUX IROQUOIS DU SAULT ST-
LOUIS, SUR CE QU'ILS SONT VENUS
L'AVERTIR QU'ILS PARTAIENT POUR
L'ANGLETERRE, ET SUR PLUSIEURS
AUTRES GRIEFS (30 JUILLET 1741)

Mes enfans, mais que dis-je? Dois-je vous appeler mes enfans et vous qualifier d'un nom si flatteur, vous qui cherchez à détruire dans mes entrailles les mouvemens et les sentimens d'un Père.

Je suis ce Père que vous deviez chérir surtout par mes bienfaits, puisque j'ai épuisé sur vous, préférablement à tous mes autres enfans, tout ce que la plus tendre amitié peut inspirer pour ceux qui s'en seraient rendus dignes.

Que n'ai-je point fait, dites-le-moi, pour être sûr de votre cœur?

J'ai comblé dans toutes les occasions votre village de présens;

Je vous ai tous nourris dans la disette;

Je vous ai récompensés dans les occasions de guerre;

Je vous ai entièrement équipés lorsque vous y avez été par mon ordre;

J'ai nourri vos familles pendant votre absence;

Que dirai-je de plus fort? je vous ai secouru en toutes occasions.

J'ai fait raccommo-der vos armes en tout temps. Je vous ai fourni des canots pour tous les voyages lorsque vous m'en avez demandé.

Enfin je me suis dépouillé de tout sans ménagement pour vous satisfaire.

Ne sont-ce point les sentimens et les actions d'un bon père et qui peut exiger à bon titre un retour sincère de ceux qu'il a du compter au nombre de ses enfans.

Qu'avez-vous fait pour mériter toutes ses grâces? Dites-le-moi, enfans dénaturés.

Vous rougissez et avez autant de peine à confesser votre faute, que vous avez eu d'ingratitude à la commettre.

La voici cette faute, je souffre pour vous en la prononçant, et vous devriez mourir de douleur de ce qu'elle est parvenue jusqu'à moi.

Comment avez-vous pu vous résoudre à recevoir d'une main étrangère et ennemie, un collier portant parole de nuire aux intérêts d'un père auquel vous êtes si redevables.

Que n'avez-vous point fait pour suggérer de mauvais sentiments de rébellion au sujet de la discipline de votre Père commun.

Vous voyez que je n'ignore aucune de vos démarches, mais quelque indignes qu'elles soient je les aurais volontiers oubliées, en consultant ma qualité de Père, qui exige de la douceur pour ses enfans.

Et sans faire attention de ces fausses démarches de votre part, je vous avais avertis de ne point vous écarter, afin d'être en état de vous donner des preuves de ma confiance et de mon amitié.

Comment y avez-vous répondu? En commençant par envoyer un parti de vos jeunes gens aux Chicachas, à mon insu et sans ma participation, vous êtes ensuite venu me demander des vivres pour vous rendre à St-François y visiter (disiez-vous) vos frères de ce village.

Je vous ai donné en abondance, flatté de votre liaison avec mes enfans de St-François qui me sont toujours chers.

Mais quels étaient au vrai les motifs de votre voyage, ne craignez-vous pas à ce trait de perfidie que je vous accable de mon indignation, est-ce là la reconnaissance que j'en devais attendre?

Vous ne vous contentez pas d'avoir accepté un collier que vous n'auriez jamais dû envisager.

Vous vous servez sans doute de ce fatal instrument pour aller déranger la fidélité de mes enfans de St-François.

Vous les allez suborner dans leurs cabanes où ils sont tranquilles, et pourquoi? pour la seule satisfaction de les faire manquer avec vous à la reconnaissance que vous me devez.

Non contents de tous ces égaremens qui devraient vous faire mourir de douleur, vous avez la hardiesse de venir m'annoncer en conseil que vous partez pour l'Angleterre.

Vous entreprenez ce voyage sans me consulter, dans un temps où je vous ai fait dire que votre présence m'était nécessaire, pour des vues qui ne sont pas conformes au motif de votre départ, dans un temps où vos familles qui meurent de faim viennent d'éprouver toute ma tendresse, puisque je viens de leur faire fournir de la farine, des pois, de la poudre et du plomb, afin de les mettre en état d'attendre la récolte.

Ne comptez plus sur mon amitié; si vous continuez à écouter les mauvais esprits vous ne pouvez éviter ce malheur, qu'en rompant les liaisons étroites que vous avez avec les Anglais.

Ce sont vos ennemis et les miens, dès qu'ils vous inspirent des sentiments contraires à ce que vous me devez.

Ces liaisons d'ailleurs sont trop fatales à vos consciences et au commerce général du pays; j'exige de vous que vous renonciez entièrement et de bonne foi au voyage assigné par ce collier.

Je vous demande en même temps qu'il me soit rapporté pour le faire consumer de façon qu'il n'en reste aucun vestige.

A ces conditions et suivant la conduite que vous tiendrez, je vous rétablirai dans votre premier état auprès de moi et vous rendrai mon amitié que vous avez perdue, par vos égarements (1).

LES DISPARUS

L'abbé Théophile Montminy — Né à Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Lévis, le 24 février 1842, du mariage de Joseph Montminy et de Marguerite Lambert. Ordonné prêtre aux Trois-Rivières le 18 septembre 1870, il fut vicaire à Beauport, puis curé de Saint-Antonin, de Saint-Agapit, et de Saint-Georges de Beauce. Décédé subitement à Québec le 17 décembre 1899. Il avait été président de la Société d'industrie laitière de la province de Québec et de l'Association des missionnaires agricoles de la même province. Auteur de *Québec aux Antilles, notes de voyage* (1888).

(1) Archives de la province de Québec.

PREMIERES RECETTES DE L'EGLISE DE NOTRE-DAME DE MONTREAL

Le 29 juillet 1657, quatre sulpiciens, MM. Gabriel de Queylus, Gabriel Souart, Dominique Galinier et Antoine d'Allet, venaient prendre possession de la cure et de la seigneurie de l'île de Montréal. Ils se mirent immédiatement à l'oeuvre pour l'organisation de la paroisse; et, le 21 novembre suivant, les premiers marguilliers étaient élus. Ce même jour, les habitants de Ville-Marie élisaient, en outre des marguilliers, Marin Jannot, Pierre Gadois et Robert Lecavelier "receveurs des offrandes et aumosnes faictes à la paroisse." Ces trois citoyens remplaçaient Jean de St-Per, tué par les Iroquois le 25 octobre précédent, lequel jusque là avait rempli la charge de "commis des recettes provenant des amandes & aumosnes."

Dès cette date, les dons en argent et en nature commencèrent à affluer au profit de la paroisse commençante. M. Faillon (*Hist. de la col. fr.*, II, 284) mentionne sommairement quelques-uns de ces dons; mais sans toutefois donner le texte du document, que nous reproduisons intégralement :

"Aujourd'hui datte des pntes. sont comparus pardevant Nous commis au greffe et Tabellionnage de Villemarie, pr. Messieurs les associez pour la conuersion des Sauvages de la Nouvelle france en L'Isle de Montréal sousigné, Louis preud'homme, Jean Geruaise & Gilbert Barbier, Marguilliers de la parroisse dud. Lieu, Lesquels ont déclaré et Recognu, declarent et reconnoisst. par ces presentes auoir presentement Receu de Marin Jannot, Pierre Gadoys et Robert Le Cauelier Esleuz pour la communeauté dud. Lieu, La somme de sept Cents seise Liures dix sols, en Marchandise de traite faisant moityé de Celle quatorze cents Trente Trois liures, contenue en la facture qui a esté delliurée par lesd. Esleuz, ausd. Marguilliers en datte du Vingt sixiesme Novembre dernier, De laquelle somme de Sept cens seise liures dix sols, La ditte communeauté a fait don a lad. Eglise Le jour de la presentation. Nre. Dame Vingt Vn Nouembre aussy dernier., Et en outre Reconnoissent lesdits Marguilliers auoir aussy Receu desd. Esleuz, La somme d'Vnze

cens Vingt huict liures en marchandise d'autre part, pareillement aussy donnée à Laditte Eglise par lad. communeauté Ledit Jour de la presentation Nre. Dame; desquelles Sommes Lesd. marguilliers deschargent Lesd. Esleuz et tous aues., Et encore Lesd. Marguilliers Reconnoissent aussy par ces presentes, auoir receu de Noble homme Lambert Closse, escuyer sergent major au fort dud.' Villemarie, La somme de Trois Cents vingt Cinq liures en marchandise Laquelle somme Led. Sieur Closse a aussy fait donation a lad. Eglise le Vingt sixie. Novembre aussy dernier, et outre ce, le dit Sieur Closse a mis és mains desdits Marguilliers, La somme de deux Cents Cinquante liures, de laquelle Il estoit redevable a lad. communeauté, Laquelle somme a esté aussi donnée a l'eglise par Laditte Communeauté Led. jour de la presention. Nre. Dame., Et de Plus a esté mis és Mains desd. Marguilliers par les dits Esleuz, La quantité de huict Liures castor demy Gras et demye liure de Veusle, qu'Ilz confessent aussy auoir receus, Lequel castor a esté aussy donné a lad. Eglise par Laditte communeauté Led. jour de la presentaon. Nre. Dame., De plus led. Pierre Gadoys a Declaré et Confesse debuoir a laditte Communeauté, la somme de quarante Liures, Laquelle a esté aussy donnée par lad. Communauté à lad. Eglise Led. jour de la presentaon. Nre. Dame, Laquelle somme de quarante liures, Led. Gadoys a promis payer ausd. Marguilliers à Leur premiere demande, dont quittance, & &, faict et passé en la Maison de l'hospital dud. Villemarie Lan gbj C. cinquante sept apres midy le Neufiesme jour de decembre és prese. de Mre. Gabriel Sotïart prestre Curé dud. Lieu, Noble homme, Paul de Chomedey escuyer, seigneur de Maisonneuve, Gouverneur dud. lieu, Led. Sieur Closse y desnommé et Louis Chartier chirurgien qui ont signé La minute des pntes. avec Lesd. sus nommez.

BASSET Nore. & (1)

Mais la générosité des intéressés ne se borna pas aux offrandes ci-haut mentionnées. Les marguilliers de l'époque

(1) Copie écrite de la main de Basset dans le livre des délibérations de la fabrique.

accusent en outre des sommes considérables dans le compte-rendu de leurs recettes.

En 1658, ces dernières mentionnent: " par aucuns particuliers habitans duidt lieu en faveur du jubilé ", 619 lbs.

Une barrique de blez fromand donnée par Avignon valant 30 lbs.

Gratification du Conseil de Québec " pour ayder à la construction de l'église ", 250 lbs.

De messire Louis Dailleboust de Coulonge, 716 lbs.

En 1660, Gilles Trottier, " interprète de l'habitation ", Jean Tavernier dit Lalochetière, compagnon de Dollard, Pierre Cauvin et François Labbé dit La Bissonnière, et en 1661 Louis Fontaine, en vertu de leur testament, donnaient tous leurs biens meubles et immeubles à l'église.

Si à ces sommes, considérables pour l'époque, on en ajoute d'autres moins importantes mais nombreuses, on peut conclure que les paroissiens de Ville-Marie furent en état de songer sérieusement et sûrement à la construction de leur église.

O. LAPALICE

LETTRE DE M. DE BOURLAMAQUE A M. DE LOTBINIERE

A Carillon, le 3 juin 1759.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 19 may, et suis extrêmement sensible à l'intérêt que vous avés la bonté de prendre à mon commandement (?).

Je vous fais mil remerciements ausi des nouvelles que vous avés la bonté d'y joindre.

Vous ne me parlés ni de votre santé ni de votre destination. Vous n'ignorez pas combien je désire que vous soiez content de l'un et de l'autre.

Nulle nouvelle de l'ennemy depuis les derniers prisonniers. J'en attends.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourlamaque

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOC-
QUART AU MINISTRE (15 OCTOBRE, 1730)

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous adresser la copie du procès du nommé Jean-Henry Lidius, natif d'Orange en la Nouvelle-Angleterre, établi à Montréal depuis 1725 et l'arrêt du Conseil Supérieur qui l'a déclaré atteint et convaincu d'avoir contrevenu à l'édit du Roy en forme de lettres patentes du mois d'octobre 1727, et notamment à l'article premier du titre six des dites lettres, et en conséquence l'a condamné en l'amende de 3000 l. et l'a banni à perpétuité de cette colonie.

Sur les avis que nous eûmes à Montréal que cet étranger entretenait un commerce illicite dans la Nouvelle-Angleterre par la voye des Sauvages qu'il a tâché de se concilier par des présents et des festins, nous primes de concert le party de le faire arrester et Mr Hocquart commença sur le champ la procédure qui depuis a esté achevée au Conseil Supérieur.

Quoyque cet homme n'ayt point été convaincu d'avoir tramé contre le gouvernement, il nous est revenu par les missionnaires du Sault et du Lac des deux Montagnes des soupçons si violents sur la conduite qu'il tenait avec nos Sauvages domiciliés dans l'esprit desquels il s'insinuait tous les jours soit en les allant voir ou les recevant chez luy ou les attachant luy-mesme en leur disant que c'était ainsy qu'il fallait aller en guerre, qu'il y a tout lieu de croire que cet étranger estait un homme très dangereux dans la colonie. Les missionnaires se sont encore plaints sur le rapport qui leur a été fait par leurs Sauvages les plus affidés que le dit Lidius leur faisait entendre que les mystères de la religion que les missionnaires leur annonçaient, étaient de pures fourberies auxquelles ils ne devaient point ajouter foi. Tous ces soupçons n'ont pu être vérifiés plus exactement, il paraît seulement par les certificats des curés de Montréal que le dit Lidius n'a donné aucune marque de catholicité depuis son abjuration dont nous vous adressons l'acte.

Nous eûmes l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, dès l'année dernière, que cet étranger ayant des liaisons dans la Nouvelle-Angleterre et avec les Sauvages, il pouvait estre dangereux de l'inquiéter sur son commerce. Il serait encore plus dangereux aujourd'huy de le renvoyer en son pays, c'est ce qui nous a déterminé à le faire passer en France sur le vaisseau du Roy. Nous l'adressons à M. de Beauharnois qui attendra vos ordres à ce sujet. Il ne paraît pas à craindre qu'il retourne en la Nouvelle-Angleterre où nous avons sçu qu'il avait fait banqueroute et d'où il a esté obligé de s'absenter pour se cacher à la poursuite de ses créanciers. Cet étranger s'est marié à Montréal à une Métisse dont il a deux jeunes enfants.

Le sr Hocquart n'a pas crû que l'affaire de Lidius fust de sa compétence en qualité d'intendant parce qu'il est enjoint par l'article 4 du même titre 3 aux procureurs généraux de tenir la main à l'exécution des trois autres articles précédens; et les procureurs généraux ne peuvent requérir qu'au Conseil.

A l'égard des accusations portées dans les dépositions de Lidius contre quelques Français de Montréal, le Conseil Supérieur en a renvoyé la connaissance à Mr Hocquart qui suivra cette affaire autant que la prudence le pourra permettre. Vous ne devez pas, Monseigneur, douter que l'exemple qui a esté fait en la personne du dit Lidius ne fasse une forte impression au moins pendant quelque tems sur ceux qui sont dans l'habitude de faire le commerce étranger ou de le favoriser.

Sur l'avis qui fut donné à M. de Beauharnois que les Sauvages du Sault et du Lac des deux Montagnes doivent luy envoyer des députés pour lui demander l'élargissement du dit Lidius, il leur fit dire qu'il ne les écouterait point et que leur députation n'aurait aucun succès; ils en sont de-meurés là.

Par la lecture que vous pouvez faire de la procédure, vous remarquerez, Monsieur, que le Père Lauson, Jésuite, missionnaire du Sault, est accusé par le dit Lidius de faire luy mesme le commerce étranger ou de le favoriser; mais il est évident que c'est une pure récrimination de sa part et une accusation frivole. Nous n'avons au contraire que des

sujets de nous louer de la conduite de ce missionnaire et de son zèle pour le service de son Roy et le bien de la religion.

Nous sommes avec un très profond respect,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

BEAUHARNOIS HOCQUART

A Québec, le 15^e octobre 1730.

Je soussigné prêtre du séminaire de St-Sulpice, faisant les fonctions curiales en la ville de Montréal en Canada, certifie que sur la demande juridique qui nous a été faite par Monsieur Hocquart, intendant de la Nouvelle France, de la conduite du sieur Lidius, Anglais, par rapport aux exercices de la religion, je n'ay point vu depuis six mois que je suis chargé de la paroisse de Montréal le dit sr Lydius assister à aucun office de l'église ny même y entrer. Je certifie pareillement que je n'aye point de connaissance qu'il ait fait depuis le dit tems aucun acte de la religion catholique. Fait à Montréal ce 26 juillet 1730.

A. DEACTH, Prêtre

Je, soussigné, prêtre du séminaire de St-Sulpice, faisant cy devant les fonctions curiales en la ville de Montréal, certifie que sur la demande juridique qui nous a été faite par Monsieur Hocquart, intendant, de la conduite du sieur Lidius par rapport aux exercices de la religion, le dit Lidius, anglais de nation, n'a donné depuis son abjuration faite, aucune marque de catholicité, mais plusieurs contraires tout à fait à la religion catholique, en premier lieu pour avoir fait difficulté de présenter son enfant à l'église pour l'y faire baptiser, en second lieu pour avoir exhorté un Anglais sur le point de mourir, à demeurer toujours dans ses sentimens hérétiques, en troisième lieu pour avoir assisté à son enterrement et en avoir fait les cérémonies à la manière des ministres anglais.

Au dit Montréal ce 25 juillet 1730.

J. G. M. DU LÉSCOAT,
ptre missionnaire (1)

(1) Archives de la province de Québec.

NOTES D'ALFRED DUMOUCHEL SUR LA RE-
BELLION DE 1837-38, A SAINT-BENOÎT

Louis-Joseph Papineau était âgé de 51 ans en 1837 ; il fut nommé orateur à 28 ans.

C'était un beau Canadien ; il avait un beau langage, poli et galant comme un Français ; mon oncle Girouard nous disait souvent quel prestige il exerçait sur son auditoire, aussi tout le monde raffolait de l'entendre.

Avant l'usage du steamboat sur l'Ottawa, il montait et descendait de la seigneurie de la Petite-Nation par Saint-Benoît et comme il était grand ami des familles Dumouchel, Girouard et Félix, on trouvait toujours le moyen de savoir le jour de son passage. Ce jour-là c'était grand gala au village, soit chez l'un des deux oncles, soit chez le curé Félix ; on faisait avertir les bons amis, tels que le père Lalande, Jacob Barcelo, Fanfan Dumouchel, son voisin, Amable Labrosse et M. Masson, et tous se donnaient bien garde d'y manquer. On aime à se rappeler ces jours de réjouissances patriotiques.

Un jour, à cette occasion, il y avait chez l'oncle Girouard table pleine. M. Papineau, comme d'ordinaire, faisait les frais de la conversation. Tout le monde était heureux et joyeux. Il y avait déjà quelque temps qu'on était à table lorsque le père Lalande, l'un des invités, dit à M. Papineau : " Dites-nous donc, s'il vous plaît, M. Papineau, quel âge avez-vous maintenant ? — Quoi, vous me demandez mon âge ? Savez-vous bien que c'est ce que j'aime le moins à dire ; je me donnerai bien garde de vous le faire savoir, car si je devenais veuf, voyez-vous cela pourrait me faire dommage. Il continua à jouer sur la question et tout le monde d'applaudir. Le père Lalande était visiblement embarrassé, il commençait à avoir les oreilles rouges, s'apercevant que les invités riaient à ses dépens. Il dit alors à M. Papineau : " M. Papineau, je vous demande bien pardon, je vois que ma question a été pour le moins indiscrete, mais que voulez-vous, vous avez été capable si jeune qu'on est tout naturellement porté à vous demander votre âge." A cette habile répli-

que, des tonnerres d'applaudissements se succédèrent. M. Papineau, le premier, donnant l'exemple.

A la grande assemblée du comté des Deux-Montagnes, c'est moi qui avais l'honneur de mener M. Papineau et mon oncle Girouard en calèche (1) à Sainte-Scholastique, Hercule Dumouchel et James Watts montés sur de magnifiques chevaux, bannières déployées, escortaient la calèche, le peuple suivait en chantant.

A notre arrivée à Sainte-Scholastique la foule était immense et la réception pleine d'enthousiasme. M. Papineau parla pendant trois heures ; il fut très modéré. Il insista à ce que l'on prit le gouvernement par la famine en lui tranchant ses revenus et en n'employant que des étoffes de fabrique canadienne. Son conseil fut suivi à la lettre (2) ; d'autres orateurs prirent la parole ; puis mon oncle Girouard complimenta M. Papineau, le remercia de l'honneur de sa présence. L'assemblée fut très paisible ; on s'en retourna dans le même ordre et les chansons patriotiques recommencèrent.

On chantait :

“ Si le clergé canadien
“ Est tout devenu chouaguin,
“ Si le bill de fabrique
“ A changé la politique
“ Du curé jusqu'au bedeau,
“ C'est la faute à Papineau (bis)

Papineau en Chambre

En 1841, M. Papineau reparait sur la scène à la Chambre, à Montréal. Il fit la guerre au ministère Lafontaine, composé à cette session d'hommes de choix ; on lui dit : “ Mais pourquoi toutes les louanges que vous

(1) Ces calèches avec des ailes étaient très confortables, elles étaient montées sur des traits de cuir, larges de 4 pouces, montés sur des fers avec une clef; c'était pour la campagne nos voitures de luxe et vraiment nous y étions tout aussi à l'aise que dans nos barouches de la ville.

(2) Ce qui explique pourquoi les prisonniers en 1837 étaient tous habillés en étoffe du pays et tel que nous les montre les portraits crayonnés par mon oncle Girouard en prison et qu'il faisait parvenir aux familles des prisonniers.

leur avez prodiguées à votre retour d'exil ?" — C'est vrai, répliqua-t-il, mais aujourd'hui je m'aperçois que je n'avais loué que des masques, ces hommes avaient vendu leurs principes pour l'appétit d'une place dans le gouvernement. Voir son discours et l'admirable réplique que M. Lafontaine fit à la Chambre d'assemblée, à Montréal.

M. Papineau, après son retour d'exil, ayant reçu son indemnité provenant de son indemnité d'orateur qu'il n'avait pas voulu accepter pendant plusieurs années se bâtit à MonteBello un château, vrai nid d'aigle bâti sur une falaise. C'est là qu'il mourut entouré de ses livres.

La Providence lui avait ménagé une longue vie afin qu'il eut le loisir de méditer sur l'inconstance et l'instabilité des choses humaines.

M. Papineau était libéral en politique et en religion libre penseur. J'ai toujours entendu par libéral en général un homme d'autant plus indulgent pour les autres qu'il a besoin d'indulgence pour lui-même, ceux-ci n'ont pas perdu la foi. Quant aux libres penseurs, ceux-là sont plus avancés. Voltaire est leur oracle, ça mangent du prêtre et souvent ils en meurent. C'est le voisin de l'athéisme, mot qui n'a pas d'autre signification pour moi que de servir de chapeau aux vices.

A son retour de France, il était un jour en compagnie et se plaignait de la misère qu'il avait eue à se cacher en 1837. C'était pourtant bien facile, dit une dame près de lui. Comment, facile ? dit M. Papineau. — Et oui, facile, vous n'aviez qu'à vous mettre dans un confessionnal et personne ne se serait douté que vous fussiez là.

M. Papineau fit l'injure à ses compatriotes de refuser de mourir dans la religion de ses pères dans ce pays si catholique, c'était plus qu'une faute et c'est bien à ses idées révolutionnaires que l'on peut attribuer l'insuccès de sa politique près du clergé : c'est bien là, le plus grand de ses manquements, il a voulu mourir par conséquent avec ses principes.

M. Papineau, après plusieurs années d'exil en France, revint au pays avec les mêmes idées, comme les prin-

ces français après leur exil, l'on disait d'eux qu'ils n'avaient rien appris ni rien oublié. Cependant M. Papineau sera toujours l'une des gloires de notre race et pour le peuple il restera le héros de 1837. Il n'a pas été du goût de tout le monde, soit, mais qu'on nous montre le politicien qui l'a toujours été. Les grands hommes, même les petits, sont des outils dont le bon Dieu se sert pour façonner le monde ; quant il n'en a plus de besoin, il les jette aux ferrailles et en prend d'autres, peut-être ne se rencontrera-t-il jamais un homme qui a possédé un si grand prestige et qui ait eu autant d'influence sur le peuple.

M. Papineau se présenta aux Deux-Montagnes où il avait le plus de chances d'être élu, mais quel revirement cruel. Le docteur Dumouchel fut son adversaire, lui son meilleur ami, et si M. Papineau remporta la victoire, il l'a devait surtout aux loyaux Anglais de Saint-André et aux Pieds Noirs (orangistes) du nord qui votèrent pour lui ; les mêmes qui nous avaient pillés, volés, brûlés et qui avaient insulté nos femmes en 37 ; pas de doute que la répugnance du docteur Dumouchel à lutter contre un pareil adversaire en fut aussi pour beaucoup dans son succès. Ne soyons pas trop sévères pour lui. M. Papineau a rempli le rôle qu'il a plu à la Providence de lui assigner ; cela doit nous suffire, puisque c'est le sort de chacun de nous ici-bas. Je pense à la chanson du poète Béranger au sujet de Napoléon, où il dit :

“ Bien dit-on qu'il nous ait nui

“ Le peuple encore le révère

“ Oui le révère

“ Parlez-nous de lui, grand-père

“ Parlez-nous de lui.”

M. Papineau, après son retour en Canada, nous arriva un jour à Saint-Benoît, à l'improviste, par la Pointe-aux-Anglais. Je pense que mon oncle Girouard avait dû le rencontrer à Montréal depuis son arrivée ; il aimait à revoir encore une fois ce beau ciel des Deux-Montagnes qui avait si souvent dilaté son grand cœur de patriote.

Cette visite en ce moment était très gênante pour mon oncle Girouard. C'était dans le temps où M. Lafontaine organisait le gouvernement responsable que nous ne possédions pas alors tant s'en fallait dans toute son intégrité (1) ; la conversation sembla rouler sur des lieux communs. M. Lemaire ayant demandé à M. Papineau s'il approuvait la rentrée de son frère dans le ministère. M. Papineau lui répondit : — "Quoi, M. Lemaire, est-il possible que votre éducation politique est si peu avancée que vous ne pouvez comprendre encore qu'on ne peut accepter une place de ministre et demeurer honnête homme. Comme déjà il n'avait rien oublié ni rien appris ! M. Lemaire nous a raconté cette visite bien souvent.

Le père de l'orateur

Je l'ai connu chez mon père à Rigaud, avant l'usage des bateaux à vapeur. Il était alors très âgé. Tous les ans, il descendait à Montréal en petite barge avec deux hommes. Il rentrait dans la rivière à la . . . , venait voir mon père qu'il avait connu à Saint-Benoît ; après s'être ravitaillé, il continuait à la ville. C'est lui qui avait arpenté Saint-Benoît et il se souvenait d'un énorme caillou, dans le milieu d'un champ, à gauche du chemin de montée à Saint-Vincent, l'autre bord du cours d'eau.

Le père de M. Papineau était en chambre à Québec quand son fils fut nommé orateur.

Ère cause de mécontentement

Le gouvernement ayant démis les capitaines de Saint-Benoît pour cause de manque de respect au gouvernement, il nomma nos adversaires politiques les

(1) Pas de doute pour moi que mon oncle Girouard en qui M. Lafontaine avec une grande confiance contribua pour beaucoup dans l'abandon de la politique de M. Papineau pour suivre celle de M. Lafontaine. Ce dernier qui avait fait plusieurs voyages à Londres avait étudié la politique si sage d'O'Connell et avait de bonne heure compris la bévée qu'avait fait dès le commencement M. Papineau de ne pas appuyer sa politique par tous les moyens possibles à ne pas froisser le clergé dont l'influence a tant nui à la cause de M. Papineau comme elle est devenue le secret et la force de la politique de M. Lafontaine.

chouaguins à leur place. La plupart de ces capitaines ne savaient pas lire. Ils se firent planter des maïs dont ils étaient tous fiers, mais les patriotes qui étaient malins et bien plus fins qu'eux les coupèrent, ce qui mit le feu dans la ruche, de là les chansons plus ou moins agaçantes par nos poètes patriotes. On refusa de s'enrôler sous de pareils capitaines, on disait qu'ils étaient trop bêtes. Plusieurs payèrent cinquante piastres d'amende. Leblanc, Brazeau, Morin, Lemaire et Joseph Brazeau, tous de bons vivants, dont un ou deux furent blessés en coupant des maïs. Les capitaines partirent pour les conduire en prison, mais le docteur Chénier leur commanda comme médecin des blessés d'arrêter à Saint-Eustache, chez le docteur Labrie, pour faire visiter les plaies. Rendus à Saint-Eustache, on les fit entrer dans le salon du docteur. C'était dans des temps de boue, Madame Labrie voyant son salon envahi leur dit : " Je ne puis tolérer vos niefs dans mon salon, passez dans l'office." Elle ferma la porte à clef, enfin longtemps après, le capitaine demanda ses prisonniers, mais, dit le docteur, ils sont maintenant rendus à la ville. Le père Lemaire ayant passé en arrière les avait fait passer par le châssis dans sa voiture, les conduisit à la ville par Sainte-Rose. A la ville où ils furent reçus à bras ouverts par les patriotes des deux sexes, on les fêta si bien qu'ils revinrent avec regret à Saint-Benoît.

Le chansonnier populaire

Ma tante Jean-Bte Dumouchel était bien le poète populaire de notre époque mémorable. Sa verve était intarissable, ses chansons toujours improvisées avaient jusqu'à 18 couplets ; elle en avait fait une contre le curé Paquin, de Saint-Eustache. Mais comme cette chanson était pour le moins peu respectueuse et que M. Paquin était son confesseur, c'était devenu très embarrassant ; mais comme le curé Paquin était l'ami des familles Dumouchel, Girouard et Félix, elle se servit d'un expédient. M. Paquin étant venu chez mon oncle Dumouchel demanda au poète : — " Et bien, madame Dumouchel,

quelles nouvelles ? — Aucunes, M. le curé que des chansons — Bien, chantez-les moi. Ma tante les chanta toutes, même celle contre M. Paquin. Celui-ci en homme d'esprit aimant fort à rire s'en amusa beaucoup. Quelques jours après, étant allé à confesse à Saint-Eustache, elle s'accusa d'avoir fait des chansons. — Et quelles chansons ? Toutes celles que je vous ai chantées à Saint-Benoît. — Bien, dit le confesseur, je vous défends de les chanter. Quelque temps après M. Paquin étant chez mon oncle Girouard, ma tante Dumouchel, s'ennuyant de ne plus chanter, alla se mettre aux genoux de M. Paquin et lui chanta — " Mon père, levez-moi donc l'embargo, car je me crois dans le tombeau. — Chante, chante, poète, dit-il.

Chanson contre Messire Paquin

" Venez chanter bons canadiens
" La défaite de nos chouaguins,
" Ce gros ventru, joufflu, bouffi
" Poussé par le mauvais esprit
" Craignant pour sa dime et sa clique
" N'ayant pas d'autre politique
" Trompait ces pauvres habitants
" Qu'il voulait vendre à leurs tyrans ".

Organisation

L'organisation à Saint-Benoît, voici à quel sujet. Le gouvernement ayant offert 500 louis pour la tête des chefs Girouard, Dumouchel, Masson, Chénier, Chartier, Girod, sitôt que cela fut connu il se rassembla un certain nombre d'amis chez mon oncle Girouard où l'on fit connaître la situation. Mon oncle Girouard dit que pour lui il n'avait aucune objection de se rendre prisonnier au gouvernement si cela pouvait profiter à la cause, il était convaincu qu'à Saint-Benoît, on n'était pas sorti du droit qu'a tout sujet anglais de faire valoir ses griefs et d'affirmer ses droits en ne sortant pas des bornes constitutionnelles, droit qui appartient à tout sujet britannique.

Quelqu'un reprit que ce serait une grande faute de laisser prendre les chefs sans trop savoir ce qu'on en ferait et sachant bien dans quelles dispositions étaient nos ennemis, ce serait rien moins que la répétition de la fable des loups et des brebis. Une fois les chefs livrés, nous serions à la merci de nos pires ennemis, et une preuve, c'est que l'on disait déjà que les loyaux s'organisaient à Saint-André dans le Nord et au Glengarry pour venir prendre nos chefs, brûler et piller ces vaillants patriotes qui se défendaient contre le gouvernement. Plusieurs ayant pris la parole dans le même sens, il fut convenu que l'on se garderait pour éviter nos chefs d'être pris par surprise. Voilà l'occasion de l'organisation à Saint-Benoit.

L'organisation du chef Girouard

Mon oncle Girouard était donc dans le vrai et c'était si bien le cas que les deux fois qu'il fut emprisonné, on ne voulut jamais lui faire de procès malgré toutes les instances qu'il fit à ce sujet. Qu'a été le bill d'indemnité lui-même, sinon la sanction par la Chambre des Lords où lord Brougham, lord Durham et lord Gosford et autres prouvèrent que les Canadiens étaient dans leurs droits et que c'était fort heureux pour l'Angleterre qu'il ne fut pas arrivé pire.

Girod et Laronde

Girod se disait un officier suisse, il haïssait les Anglais, ses titres furent trouvés parfaits, il fut de suite nommé général et il commença à organiser des patrouilles et placer des piquets aux postes où on avait le plus à redouter l'entrée des troupes soit dans la paroisse ou à Saint-Hermas. Les Canadiens loyalistes étaient bien nos pires ennemis, renchérissant toujours sur la loyauté des Anglais, les patriotes ne les ménageaient pas parce que nous étions toujours certains de les trouver en toute occasion faisant cause commune avec nos adversaires. L'un de ces compatriotes se nommait Laronde et était

notaire à Saint-André. Un jour, un habitant alla à son office, demander copie d'un contrat. — M. Laronde, dit l'habitant, comment se fait-il qu'ayant souvent affaire chez M. Girouard à Saint-Benoît je le trouve avec une grande bibliothèque, il est toujours entouré de livres, aussi passe-t-il pour le notaire le plus instruit de la province, et ici je ne vous en vois pas. — Mais rien de plus simple, dit Laronde, et vous allez comprendre tout de suite, M. Girouard est un ignorant, ne sachant rien par lui-même, n'ayant pas comme moi, fait une bonne cléricature : sitôt que vous lui posez une question tant soit peu difficile, il lui faut avoir recours à ses livres, sans quoi il ne peut rien vous dire ; mais venez ici à mon office demander n'importe quelle question de loi des plus difficiles et je vous répons tout de suite, comprenez-vous maintenant ?

Ce brave bureaucrate était donc pour la raison ci-dessus connu et apprécié de tout le comté des Deux-Montagnes.

Girod avait donc fini d'organiser ses patrouilles et de donner ses instructions. Une nuit qu'il faisait très noir, le général Girod, comme on l'appelait, avec un de ses officiers faisait sa ronde et était rendu à un poste de la Grande Frenière, le brave soldat en garde, entendant marcher quelqu'un cria : " Gare, qui va là ? — Laronde, répondit Girod, d'une voix forte. — Oh ! dit en lui-même la brave sentinelle, c'est toi, mon maudit, je te tiens, il cria une deuxième fois : " Qui va là ? Girod qui avançait toujours hurla : " Mais, imbécile, ne vois-tu pas que c'est la ronde tel que convenu. " Tiens, c'est bien M. Girod, mille pardons, (car on ne tuait pas avant de crier trois fois) ma grande conscience du bon Dieu, je croyais que c'était ce maudit Laronde de Saint-André et si vous n'aviez pas parlé, je vous jure que je lui aurais fait son biscuit.

Montmarquet, Brown, députés

C'est à peu près à cette époque qu'arriva à Saint-Benoît une députation des amis de Saint-André. Ils étaient entrés par Saint-Hermas, et deux braves soldats armés

jusqu'aux dents les avaient faits prisonniers et les conduisirent gravement chez le grand chef, mon oncle Girouard. L'un était M. Brown, de Saint-André, ci-devant membre du parlement pour le comté, l'autre M. Montmarquet, riche marchand de la Pointe-Fortune et autrefois grand ami des familles Girouard et Dumouchel. Ils venaient tout bonnement supplier les chefs de se rendre sans conditions au gouvernement ; on fit un caucus des amis et l'on conclut, tout en remerciant la députation de ses sympathies et de ses bons conseils pour les chefs, de ne pas se rendre pour le présent et on reconduisit gravement l'honorable députation aux avant-postes. Cette visite fit grand bruit ; pendant quelques jours on ne parlait que de la députation et l'on répétait que les Anglais de Saint-André et les Pieds Noirs du Gore arriveraient bientôt pour prendre Saint-Benoit.

Le docteur Forbes

Cependant l'on s'organisait au chef-lieu à Saint-Benoit et l'on tenait des assemblées, délibérant gravement sur ce qu'il y avait à faire dans des circonstances aussi sérieuses où on était menacé à chaque instant de voir arriver l'armée ennemie. Ce jour-là une séance se tenait dans le grand hangar de pierre de mon oncle Dumouchel (justement aujourd'hui la résidence du docteur Gornon, ce hangar ayant servi de fondation à la bâtisse actuelle). L'assemblée était nombreuse ; arrive tout à coup un messager non militaire avec un billet cacheté à l'adresse du docteur Masson, qui le passa au président, qui l'ouvrit, et lut : " Je, soussigné, étant arrivé avec **mon** corps d'armée près du village de Saint-Benoit, somme par les présentes les principaux de Saint-Benoit de se rendre immédiatement à lui sans autre condition que la vie sauve.

(Signé) Général Clitterow "

J'ai besoin de dire que cette sommation qui paraissait sérieuse tomba comme un coup de foudre sur l'assemblée et nous vîmes arriver tout le monde en courant

et tous dans une très grande agitation ; les uns sonnèrent la cloche de l'église, ce qui, je crois, était convenu en cas de surprise ; les autres se répandirent dans le village ; moi j'escortais Chevalier et Chénier qui étaient armés chacun d'un fusil pour faire résonner l'envoyé du général que l'on disait chez madame Masson. Ce n'était ni plus ni moins que le docteur Forbes, de Sainte-Genève, qui venait faire visite à son ami le docteur Masson à qui il voulait faire une peur à sa façon ; on amena le prisonnier dans le petit office de mon oncle Girouard, messire Chartier arriva, mon oncle Girouard, du haut des marches de l'office, fit une harangue, allant à dire que nous avions fait des règlements et que l'on saurait les faire respecter ; là-dessus, on organisa une cour martiale composée de M. Watts, &c. Après la harangue de mon oncle Girouard, et voyant l'organisation de la cour martiale, notre docteur ne fut pas longtemps à changer son rôle de colonel pour celui de suppliant et voyant rentrer le curé Chartier, il se jeta à ses genoux, le suppliant d'intercéder pour lui, car ce pauvre diable qui était très religieux pensait bien que s'en était fini de ses jours. Là-dessus, rentra Girod qui fit une colère, disant que ce misérable n'était autre qu'un espion du gouvernement et qu'il fallait qu'il fut traité comme tel, que pour lui (Girod étant athée) la sympathie des prêtres pour le prisonnier ne lui faisait rien. Enfin la cour tenant séance, plusieurs étaient d'avis que le docteur n'était rien moins qu'un espion, il fallait le pendre ; d'autres affirmaient que c'était un jeune homme et qu'il n'avait pas réfléchi à la peur qu'il avait causée. Finalement il fut condamné, non à être fusillé, mais à fournir un certain nombre de fusils et de barils de poudre. En lui signifiant sa sentence, on lui donna la liberté. Il jura mais un peu tard qu'on ne l'attrapait plus à faire le général anglais.

Prise de Saint-Eustache

14 déc. 1837

A la nouvelle de la rentrée de sir John Colborne avec ses troupes à Saint-Eustache, j'étais à plumer un lièvre, cette nouvelle changea toutes les oremus ; on l'aurait fait

pour moins. Je cachai ma provision de balles dans le tas de fumier, nous procédâmes tout de suite à mettre notre ménage en sûreté dans une grange, à une dizaine d'arpents du village, et les minutes dans des armoires dans la maison. Cette maison et la grange étaient dans ce que nous appelons aujourd'hui l'Allée des Soeurs Grises.

Séparation — Mr. Brown

15 déc. 37

Mon oncle Girouard et Dumouchel, Hercule et Camille, avaient chacun pris des directions différentes, ceci était le 14 dans la nuit. Le 15 au matin, je me trouvai seul dans la maison avec un nommé Dumais, engagé. Bientôt arriva M. Brown, de Saint-André, avec un autre officier et des volontaires. Ce M. Brown était un Ex-M. P. P. du comté. Ils me dirent qu'ils arrivaient de Saint-Eustache et que les rebelles étaient en fuite, bon nombre de tués et de prisonniers. L'officier exhiba des favoris qu'il avait coupés au docteur Chénier, faciles à reconnaître à cause de leur couleur rousse. Ils disaient tous deux que Chénier s'était battu en brave ; il était dans le cimetière, il ne voulut jamais se rendre et tomba les armes à la main. Je fis comprendre que la maison de mon oncle Girouard était bien le meilleur logement pour le général Colborne, qui devait arriver le lendemain de bon matin, et je fis rendre de suite des lits et du ménage. Je m'étais dit : " Si je peux amener le général ici, j'aurais peut-être la chance de sauver la maison de l'incendie, attendu que l'on faisait à cette heure brûler Saint-Eustache.

Arrivée des troupes

Le 15, vendredi, sir Colborne arriva de bonne heure dans l'avant-midi. De la maison de mon oncle Girouard où j'étais, il fit son quartier général. Son fils avec les officiers s'installèrent dans la maison de mon oncle Dumouchel. Sir John procéda à la recherche des chefs ;

j'accompagnai un officier qui faisait des recherches (1). Sir John et M. Brown firent demander ma tante Girouard. Arriva bientôt ma tante Girouard accompagnée de ma tante Dumouchel, Madame Joseph Malette, Ovide et Flavie Lemaire et s'en retournèrent à la maison Dumouchel où ils restèrent depuis 10 heures jusqu'à 4 heures p. m. (2). A cette heure, des volontaires se promenaient avec des ornements de prêtre avec lesquels ils avaient couvert leurs chevaux.

Pillage

Ayant eu affaire sur la ferme où étaient nos effets de ménage et la bibliothèque, le pillage dans la grange était en pleine organisation, ils prenaient tout ce qui leur venait à la main, enveloppant le tout dans des châles ; leur chemin était tracé en ligne droite, de la grange aux maisons du village. Voyant que les minutes qui étaient d'une grande valeur et un coffre contenant l'*Histoire du Canada* par le docteur Labrie et appartenant à tout le comté, étaient en danger, je me rendis chez mon oncle Girouard puis chez mon oncle Dumouchel avertir les officiers et demander leur protection : je n'entendis plus parler de rien.

Départ de la maison

16 déc.

Le soir arrivé, je me renfermai dans la petite chambre noire de la fille et dormis profondément jusqu'au grand jour. Il y avait longtemps que tout le monde était debout ; je vis le feu dans les écuries et notre cheval Collin dans la cour se mâtant sur les soldats (2), revenant à la maison, je vis bien qu'on allait brûler la maison, je

(1) Pendant ce temps-là, je vis les habitants qui étaient mis en rang sur le chemin, ayant leur fusil à terre devant eux. Il paraît qu'on les fit rentrer ensuite dans la cour où l'on prit leurs noms.

(2) Madame Alfred Dumouchel, née Flavie Lemaire, vivante le 10 mai 1890, affirme qu'en sortant à 4 heures de chez mon oncle Dumouchel accompagnée de M. Brown, elle vit la cavalerie sortant de l'église avec leurs chevaux habillés avec des étoffes et des chapes s'en allant dans le village.

cherchai mon pardessus il n'y était plus. Bientôt je vis arriver le major . . . Grande fut ma joie car il faisait bien froid et j'étais habillé en été, étant avant l'arrivée des troupes tout occupé à fondre des balles. Je n'eus alors que l'idée de sauver du butin, tel que tables, lits, tapis. Passant par l'office je pris dans un tiroir un petit livret d'or, un briquet et une pipe, puis je portai sur la rivière différents objets ; j'avais essayé de sortir des lits, mais ils étaient trop gros pour mes forces, enfin voulant sortir avec d'autres effets la sentinelle m'en empêcha. Les volontaires et soldats étaient très occupés au pillage ; M. Brown était occupé dans la grande salle. Voyant que tout était fini, pour moi, je me décidai à aller retrouver mes chers parents sans savoir trop où ils étaient. Je partis donc à pied pour le sud Côte Saint-Jean. Je suivais de loin les volontaires qui pillaient et insultaient les malheureuses femmes, qui, heureusement, le plus souvent, ne comprenaient pas. J'arrivai chez le père Lanthier où je trouvai ce qui restait des familles Girouard, Dumouchel et Lemaire réunis. Tous, voyant l'incendie du village, s'apitoyaient sur mon sort, me croyant brûlé.

Souvenir de Mme A. Dumouchel

Noms des personnes qui se rendirent sur la ferme de mon oncle Dumouchel :

Ma tante Girouard, ma tante Dumouchel, madame Lemaire, Ovide Lemaire, Flavie Lemaire, la veuve Moreau, Elisabeth Jolicoeur, servante, Vital Dumouchel, Cadieux, notaire.

Chez le fermier Grand'maison, les volontaires de Glengarry. Un nommé Cardinal et J.-Bte Richer disaient aux volontaires : Voici les femmes des chefs des rebelles et ceux-ci brandissaient leurs sabres au-dessus de la tête de ces malheureuses femmes. Ils menacèrent de faire brûler cette ferme comme ils avaient fait brûler trois autres ; alors on décida à aller chez le voisin côté sud, un brave homme du nom de Lanthier. C'est après ce déménagement que j'arrivai chez le père Lanthier à qui on avait notifié qu'on les brûlerait s'il gardait chez lui des famil-

les de ces canailles de rebelles. Mais le père Lanthier leur dit bravement : " Je ne suis pas assez lâche pour mettre ces pauvres femmes dehors. C'est alors qu'on s'aperçut que l'église brûlait, et nous nous transportâmes sur la butte Charlebois pour mieux voir l'incendie et l'on entendit tomber la cloche.

Les Sauvages

Vendredi, entra chez Lanthier où nous étions, J.-Bte Poloche tout effarouché nous disant que les Sauvages étaient rendus aux quatre fourches du chemin, montant au Lac et qu'ils étaient à piller et tuer tout ce qu'ils rencontraient sous leurs mains. Les Sauvages disaient qu'ils avaient eu un permis du directeur de la mission du Lac, le Père Dufresne, pour piller les rebelles de Saint-Benoît. C'est à l'occasion de cette histoire et du mauvais vouloir du Père Dufresne, qui gardait rancune aux patriotes qui avaient emporté son plomb, que ma tante Girouard a, **après ce jour**, appelé le Père Dufresne, le chef des quarante voleurs. Cette terrible nouvelle jeta tout le monde dans la consternation, toutes nos pauvres femmes pleuraient et criaient, je vis Ovide demandant la bénédiction de sa mère ; tous s'embrassaient comme devant bientôt mourir. Mon oncle Vital Dumouchel certain d'être scalpé enfila dans la cave tant le souvenir des Iroquois glaçait tout le monde d'horreur. Je demurai seul avec le notaire Cadieux et le père Lanthier maudissant le porteur d'une aussi épouvantable nouvelle. Alors, on décida Cadieux et moi d'aller au-devant des Sauvages tâcher d'apprendre de leurs nouvelles.

Nous n'étions pas loin des quatre fourches que nous rencontrâmes des habitants qui nous donnèrent la clef de toute l'affaire. Ils nous dirent que M. James Watts, marchand du village (aujourd'hui l'un des rares survivants de 37) avait logé toutes ses provisions et ses boissons dans la maison du coin N. W. Pas besoin de dire que les Sauvages, qui disaient avoir un permis du Père Dufresne, eurent une fois senti l'odeur du rhum, qu'ils furent bientôt saouls, ils n'eurent que la force de piller et

remplir leurs voitures, n'ayant pas eu le temps de faire de mal à personne. Cadieux et moi nous fîmes diligence pour annoncer les rassurantes nouvelles à nos chères femmes. Les Sauvages se rendirent chez Lanthier où ils pillèrent tout ce qui pouvait leur être agréable ou utile. C'est bien ce samedi que M. Vinet et mon père arrivèrent de Rigaud. Je les accompagnai au village où ils ne débarquèrent pas. M. Vinet comme un loyal sujet disait aux habitants : " Votre devoir était de livrer les chefs aux autorités. Tous les habitants du village de Rigaud s'enfuirent, ils avaient non seulement peur des... mais aussi des rebelles de Saint-Benoît, qui devaient aller les presser de s'enrôler contre le gouvernement, disant que mon père était de commerce avec ceux de Saint-Benoît et connaissait tout ce qui s'y passait.

Le même jour, Joachim Deslauriers et sa femme Sophie L., arrivèrent chez Lanthier et amenèrent avec eux à la côte Saint-Louis, où elle faisait l'école, sa mère et Flavie, femme d'Alfred Dumouchel. Dimanche, le 17, je partis à pied pour Rigaud et je traversai sur la belle glace. Lundi, le 18, mon père arriva pour chercher mes tantes Girouard et Dumouchel et Ovide Lemaire qui était bien malade avec les deux tantes. Ils se rendirent à Saint-Benoît et demeurèrent dans une petite maison en arrière du couvent actuel. Ovide Lemaire mourut le 3 avril 1838.

L'hiver 37 & 38. Restitution

Durant l'hiver, on fut très occupé à la recherche des ménages volés. On apprit bientôt que le ménage des familles Girouard, Dumouchel et Masson était rendu à Lachûte, dans le Gore et à Saint-André chez les Pieds Noirs. Aussitôt, instruction nous fut donnée de prendre un warrant de recherche chez le capitaine Quinn, bon catholique de Lachûte. On peut se faire une idée du courage de toutes ces pauvres femmes la plupart malades. Mon oncle Vital et moi, nous étions tous les jours sur le chemin ; le capitaine Quinn fut pour nous tous très affa-

ble, poli et complaisant, il nous rendit de grands services et nous permit de retrouver avec nos warrants bien des choses, tel que pianos, lits, tapis, commodes, tables, châssis, robes, vaisselle, &c., &c.

Lafontaine

Si Papineau fut le chef, le porte-voix, la gloire et l'orgueil de la race canadienne-française, Lafontaine, aussi patriote mais plus politique et tout aussi illustre et utile à son pays dans ses temps d'épreuve, la patrie a aussi droit d'en être fier et son nom restera dans l'histoire comme l'homme politique seul alors capable de déjouer la malice et les intrigues de nos ennemis. C'est lui qui à force d'énergie et de luttes incessantes surtout depuis 1837, a réussi à nous obtenir le gouvernement responsable dans toute son intégrité et qui, aujourd'hui, fait du Canada le pays possédant le plus de liberté, en sorte que nous n'avons plus rien à envier à la grande république voisine.

Personne plus que lui n'a compris l'esprit de la constitution britannique et n'a mieux trouvé moyen d'en faire l'application au Canada. Saluons l'héritage de ces deux grands hommes ; plus tard la patrie reconnaissante leur élèvera des statues non en stuc comme sont les deux statues qui ornent l'extérieur du temple de Saint-Benoît, mais bien en bronze comme la statue de Cartier, de Salaberry, de Maisonneuve.

M. Lafontaine fut l'un des grands amis de mon oncle Girouard, il venait nous voir quelquefois à Saint-Benoît ; il avait fait, je crois, deux voyages à Londres pendant le séjour de M. Papineau en exil ; je crois même qu'il y était lorsque éclata les troubles de 37. Il étudia la politique du grand O'Connell et comprit de bonne heure que M. Papineau avait fait fausse route avec sa politique. Il prouva aux hommes politiques anglais qu'après tout nous n'étions pas aussi rebelles que nos ennemis se plaisaient à nous présenter et insista pour que l'on nous accordât le gouvernement responsable dans toute son intégrité ; qu'en Canada, il était de la dernière évidence

comme de première nécessité pour nos hommes politiques de ne pas s'allier au corps de la hiérarchie.

— *Lord Durham*

L'arrivée de lord Durham en Canada en 1838 fut une grande affaire. Il avait le pouvoir d'un vain roi. C'était un grand personnage, il promit à nos prisonniers que s'ils voulaient se reconnaître comme coupables de rébellion, il ferait grâce aux autres. Huit y consentirent Nelson, Masson, &c, &c ; il disait que c'était le moyen d'ouvrir les portes des prisons à un grand nombre, qui sans cela y demeureraient un temps considérable. Vraiment l'offre semblait avoir un bon côté, mon oncle Girouard disait de son côté : " Je n'ai pas la moindre confiance dans lord Durham, ce n'est pas autre chose qu'un piège, un guet-apens dont pourraient bien se repentir ceux qui signeraient une semblable bassesse, d'abord de se déclarer coupable de rébellion, puis ce n'était pas ainsi que le gouvernement anglais procédait." Cette mesure fit grand bruit et huit signèrent, se déclarant coupables de rébellion. Aussitôt lord Durham exila ces huit à la Bermude. Mon oncle avait eu raison, mais il était trop tard. C'est qu'aussitôt que cette condamnation fut connue en Angleterre, on commença la lutte contre lord Durham qui avait de puissants ennemis dans la chambre des lords. Ceux-ci commencèrent à lui faire la guerre, déclarant cette démarche du noble lord comme injuste et inconstitutionnelle, illégale, que c'était un privilège de la constitution anglaise de ne jamais condamner un sujet anglais sans faire son procès et l'on fit revenir nos prisonniers de la Bermude. Je demurai moi, une couple d'années comme commis marchand chez le docteur Masson, au fort Covington, à son retour des Bermudes.

L'honorable juge Morin

Si M. Morin était le type du savant et de l'honnête homme ce n'était plus l'homme de talent, c'était l'homme de génie, sachant tout, trouvant tout avec sa merveil-

leuse tête. On se plaisait à lui donner des devises dont un grand nombre ne trouvaient pas le calcul. Il était d'une politesse extrême qui, aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas, passait même pour ridicule ; c'était la douceur même et l'on prétendait que les sept péchés capitaux n'avaient pas de prise sur lui. C'était un saint homme, aussi disait-on qu'il était plutôt fait pour la vie religieuse que pour un avocat ou un politicien. Cependant, s'il était simple, bon et timide, il surprenait son monde dans les affaires sérieuses, où il devenait décidé et plein d'énergie, quand il se croyait dans le vrai.

Mon oncle l'avait en grande amitié et lui avait même fait faire une chambre, avant 37, dans la partie ouest de la maison, que nous avons toujours appelée la chambre de M. Morin.

M. Morin était très pauvre, d'une grande délicatesse et très généreux. Un jour, à Québec, il fut invité dans une paroisse à assister au mariage d'une de ses connaissances, mais il n'avait pas le sou. Il alla cogner à la porte d'un ami qui lui prêta cinq piastres. Il se rendit un peu tard à la cérémonie et les quêteurs passant il lança son cinq piastres dans la bourse. On ne dit pas comment il paya son charretier.

Chaque année, il était certain d'attraper l'herbe à la puce que le vent, je crois, se plaisait à lui apporter. Souvent, quand l'office se remplissait de pratiques, mon oncle le faisait descendre et lui demandait de lui bâtir un acte. Il venait quelquefois à la pêche et jouait souvent aux dames avec moi, il était bien médiocre joueur. Il n'aimait pas à parler anglais, si je lui parlais, il me répondait invariablement — M. Alfred, je vous en prie, ne me parlez donc pas bric à brac. Il disait que toutes les filles qu'il avait été voir, étaient rentrées au couvent ; enfin il se maria à mademoiselle Raymond, soeur de Mgr Raymond, de Saint-Hyacinthe.

Un patriote en soutane

L'abbé Chartier était curé de Saint-Benoît en 1837. C'était un beau et bon prêtre, plein de zèle ; tout son

crime consistait à sympathiser avec les patriotes et de ne pas obéir à la lettre à son évêque. Il allait souvent à Saint-Eustache confesser les dévôts rebelles et s'en revenait à Saint-Benoît. Il passa aux États-Unis et revint en Canada après... Il alla à Québec pour se procurer une cure, ce qui lui fut refusé. L'évêque exigea une rétractation publique qu'il donna et dont mon oncle Girouard fut très mécontent. Un jour que j'étais avec mon oncle à Montréal, messire Chartier le rencontra et marcha avec lui jusqu'à l'office de l'avocat Moreau, où ils entrèrent et furent assez longtemps pour me porter à croire que les deux anciens amis eurent le temps de laver leur linge. M. Chartier était bon prédicateur et possédait une belle voix, il était homme du monde, ayant étudié pour être avocat et il disait souvent qu'il n'avait pas été élevé dans un sabot et qu'il avait été voir les filles. Il venait souvent chez mon oncle Girouard. Mon oncle le trouvait très instruit et très intéressant.

Souvenir intime de 37

Après l'incendie de Saint-Benoît, on bâtit une chapelle au nord de la rivière, en arrière de laquelle on érigea un cimetière que l'on transporta plus tard dans le vieux. On s'était procuré un petit harmonium, d'une église protestante à Saint-André, qui coûtait \$20.00. Le docteur Dumouchel était l'accompagnateur ; M. Lemaire avait une magnifique voix de basse et il était accompagné par sa soeur Melle Flavie Lemaire jusqu'en 1850. Maurice Lemaire, Félix, Ovide et Flavie ont toujours chanté et du temps du curé Félix ses trois soeurs chantaient souvent dans leurs bancs. Du temps de M. Ménard, il avait fait venir de la rivière Chambly neuf garçons qui chantaient avec lui au chœur et avaient tous de bonnes voix.

Chanson

Faite par mon oncle Girouard et chantée par Melle Sophie Lemaire aux noces de M. Lemaire, à la demande de M. Papineau.

“ Canadiens, peuple de braves
“ Qui cherchez la liberté
“ Indignes de nos entraves
“ D'un joug trop longtemps porté
“ Cessez d'être les esclaves
“ Il est temps de vous venger

“ Papineau, de ma patrie
“ Le courageux défenseur
“ Viger, Morin, votre vie
“ Fait du peuple le bonheur
“ A vos vertus qu'on envie
“ Nous élevons des autels
“ Et vos noms sont immortels. ”

LES SORCIERS DE L'ILE D'ORLEANS

La très pittoresque île d'Orléans, qui émerge du fleuve à quelques lieues de Québec, aurait été autrefois le pays favori des sorciers. Comment se forma cette légende? On ne peut que le présumer. Sans doute, les habitants de l'île, pour vaquer à leurs occupations, le soir, devaient se munir de lanternes. Les riverains de la terre ferme, au sud comme au nord, voyaient alors des points lumineux qui vagabondaient dans les ténèbres, mais nul ne pouvait dire que ces lumières étaient portées par des “ chrétiens ”. Les Orléanais faisaient aussi de grands feux sur la grève les nuits de pêche, et sur l'horizon s'apercevaient des ombres agrandies, aux formes fantastiques. En fallait-il plus pour suggérer aux enfants, aux simples, aux loustics, que les feux follets, les sorciers, les noctambules fabuleux de toute espèce se donnaient rendez-vous en cet endroit?

Telle est, en résumé, l'opinion à laquelle me paraissent s'être rangés de préférence le folkloriste Hubert Larue, ainsi que les historiens L.-P. Turcotte et l'abbé L.-E. Blois, d'après la compilation faite par P.-G. Roy, pour le superbe volume que la Commission des Monuments historiques de notre Province vient de consacrer à l'île d'Orléans (p. 475-477).

Mais par quel hasard la légende des sorciers s'est-elle accréditée? Qui l'aurait popularisée dans toutes les régions, à ce point qu'elle est connue aujourd'hui des Canadiens de langue anglaise comme de ceux de langue française? N'est-ce pas le fameux auteur des *Anciens Canadiens*, M. Aubert de Gaspé, qui a contribué plus que personne à enraciner cette légende en décrivant une ronde des sorciers de l'île, telle que la concevait l'imagination populaire aidée de celle du romancier? Ceux qui ont lu son admirable livre se rappelleront la scène: "Un grand diable, n'ayant qu'un oeil, coiffé d'un tricorne surmonté d'un plumet énorme, battait la marche sur une marmite grosse comme un chaudron à sucre. A sa suite, il entraînait une légion de nains grimaçant, gambadant, dansant, sur cette folle cadence. Suivant José Dubé, qui, nous dit l'auteur, racontait ce dont son père avait été témoin, la bande satanique ne mettait qu'une minute à faire le tour de l'île. Cependant, ce train d'enfer n'empêchait pas les diabolins de chanter et leur ronde est restée inoubliable:

C'est notre terre d'Orléans,
Qu'est le pays des beaux enfants
Venez, tous en survenants,
Sorciers, lézards, crapauds, serpents,
 Toure-loure, (bis)
 Dansons à l'entoure.

* * *

L'île d'Orléans attire aujourd'hui des quantités de touristes. Elle les émerveille par la beauté de ses paysages, le charme de ses vieilles églises, les moeurs et coutumes de sa population qui mieux qu'ailleurs a conservé les anciennes traditions. Ces contacts fréquents avec les curieux de partout ne font pas oublier aux habitants la suspicion que la légende jeta sur leurs pères et ils vous le rappellent avec bonhomie.

L'un d'eux me disait en m'accordant l'hospitalité en 1927: "Entrez sans crainte, monsieur, les Sorciers de l'île d'Orléans sont de bonnes gens."

E.-Z. MASSICOTTE

LE CHANOINE DESCHAMPS DE LA BOUTEILLERIE

Mgr Têtu, dans son *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, donne une liste des prêtres nés à la Rivière-Ouelle puis il ajoute en note :

“ Je comptais bien mettre en tête de cette liste le nom de M. Charles-Joseph Deschamps de la Bouteillerie, et non sans raison, puisque son père était seigneur de la Rivière-Ouelle, et qu’il demeura toute sa vie dans cette paroisse. Mais j’ai dû baisser pavillon, en constatant que cet abbé, qui fut chanoine de la cathédrale, avait eu la malencontreuse idée de naître à Québec le 18 août 1674. ”

Il est bien vrai que l’acte de baptême du chanoine Deschamps de la Bouteillerie se trouve dans les registres de Notre-Dame de Québec, mais il est dit en toutes lettres que l’enfant fut baptisé à la Rivière-Ouelle par l’abbé Thomas Morel.

Voici :

“ Le dix huitième iour du mois d’aoust de l’an mil six cents soixante et quatorze, par Mre Thomas Morel, prestre, missionne du séminaire de Québec, a esté baptisé à la rivière Houel Charles-Joseph, fils de Jean-Baptiste-François Deschamps, sr de la Bouteillerie, et de Catherine Gertrude Macart, sa femme, né le dernier juillet de la présente année. Les parain et maraine ont esté Charles Coullart, sr des Islets, et Geneviefve Macart, femme du sr Charles Bazire.

H. De Bernières ”

Mgr Têtu aurait donc pu mettre sans scrupule le chanoine Charles-Joseph Deschamps de la Bouteillerie en tête de sa liste des prêtres nés à la Rivière-Ouelle.

P.-G. R.

LETTRE DE M. BOUCHER DE BOUCHERVILLE A SON FRÈRE (25 FÉVRIER 1762)

Monsieur et cher frère,

Vous aurés avec tout le droit du monde raison de nous traiter de négligents; nous vous devons à tous égards vous témoigner combien nous vous sommes attachés et redeva-

bles de toutes les bontés que vous avés eut toujours pour nous aussi est-ce à Dieu que nous avons l'obligation de ce que vous vous êtes attaché à notre famille pour nous secourir car sans vous, mon cher frère, nous aurions été dans la dernière des misères mais à présent nous oserons espérer que vous voudrés bien continuer votre complaisance et générosité. Vous aurés sans doute appris ou je vous l'apprends combien nous sommes abandonnés dans ce pays, les appointements retranchés, les pensions ne sont point payées et les appointements de mon cher père on ne veut pas en entendre parler pour le présent après la paix on arrangera cela, dit-on, ainsi, monsieur, de quel oeil nous regarderés-vous à présent. Nous serés vous secourable ou serons nous réduits à aller demander notre pain car monsieur Gognet, comme de raison, ne veut pas entendre parler de nous avancer sans vos ordres voilà trois ans que nous ne nous sommes pas donné une paire de bas nous avons eu par la complaisance de Mr Michelle seulement de quoi payer une très médiocre pension, encore sommes nous un peu de l'arrière, Mr si nous ne pouvons vous satisfaire après la paix j'ose vous faire assurer que vous ne pouvés pas y perdre la moindre chose. Secourés nous, mon cher frère, et vous n'obligerés pas des ingrats. Mes complimens à ma soeur et Mr Labé que j'assure de mon respect. Cette première doit m'excuser vu que l'occasion part et que j'ai peine à écrire à cause de mon pouce. Je doute que vous puissés lire mais vous devinerez. J'ai bien des compliments à vous faire de la part de La Perrière à vous et ma soeur. J'embrasse mes chers petits neveux que je serais flatté de voir et vous assure de l'amitié la plus respectueuse, mon cher frère.

Votre très humble et très obéisent serviteur,

DE BOUCHERVILLE

Je ne mets plus chevalier étant à présent l'ainé.
La Rochelle, ce 25 février 1762 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA-FRANÇAIS : LA SEMAINE RELI-
GIEUSE DE MONTREAL

Dans la *Semaine Religieuse de Montréal*, on trouvera les études suivantes (la date de publication est entre parenthèses) :

- Mgr Pinsonnault, évêque de Birtha (3 février 1883).
Les Frères des Ecoles Chrétiennes (31 mars 1883).
L'Union Saint-Joseph de Montréal (31 mars 1883).
Saint Joseph, premier patron du Canada (14 avril 1883).
Mgr Vital Grandin (5 mai 1883).
Notre-Dame de Bonsecours (12 mai 1883).
La Société de Saint-Vincent de Paul, depuis son origine jusqu'à nos jours, par Joseph Desrosiers (2, 9, 16, 23 et 30 juin 1883, et 14 juillet 1883).
Les Soeurs de la Miséricorde (21 juillet 1883).
La vieille église de Varennes et la chapelle de Sainte-Anne (28 juillet 1883).
Les Pères Jésuites à Montréal (28 juillet 1883).
Le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, à Montréal (8, 22 et 29 septembre 1883, 6, 20 et 27 octobre 1883).
Le calvaire du Lac des Deux-Montagnes (22 septembre 1883).
L'Acadie, par l'abbé Alphonse-B. Parker (10 novembre 1883).
L'église de Sainte-Agnès de Mégantic (24 novembre 1883).
Institut de la Présentation de Marie (15 décembre 1883).
L'Institut des Soeurs du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe, par l'abbé J.-A. Gravel (23 février 1884).
L'église de Sainte-Anne de Beaupré (24 mai 1884).
Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: la première messe; première célébration de la fête de l'Assomption; M. de Maisonneuve porte une croix sur la montagne (21 juin 1884).
Noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (29 juin 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: baptême et mariage du Borgne de l'Île (5 juillet 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: protection de Dieu sur la personne de M. de Maisonneuve (12 juillet 1884).

Discours de l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice, au Congrès National, le 24 juin 1884 (19 et 26 juillet 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: fondation de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie par Mme de Bullion (19 juillet 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: baptême et mort du sauvage Jean-Baptiste (2 août 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: efforts des associés de Montréal pour faire ériger un évêché au Canada (16 août 1884).

Les Filles de la Sagesse (30 août 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: arrivée de la Soeur Bourgeois au Canada (6 septembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: première organisation de la colonie de Villemarie (20 septembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: un nouveau cimetière (27 septembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: premiers mariages dans la colonie; confrérie militaire de la Très Sainte Vierge (4 octobre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: rapports de M. de Maisonneuve avec la Soeur Bourgeois (11 octobre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: M. de Maisonneuve, les Sulpiciens et les Filles de St-Joseph de La Flèche (18 octobre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: la Congrégation Notre-Dame et la chapelle de N.-D. de Bonsecours (25 octobre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: accident à Mlle Mance; sa guérison par le cœur de M. Olier (1er novembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: arrivée des Soeurs pour la Congrégation et des Hospitalières pour l'Hôtel-Dieu (15 novembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: arrivée d'une nouvelle recrue à Villemarie; massacre de trois colons par les Iroquois (22 novembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: dévouement de Dollard et de ses compagnons (20 décembre 1884).

Mgr de Lauberivière (27 décembre 1884).

Société de Saint-Vincent de Paul (27 décembre 1884).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: mort de l'abbé Lemaistre et de l'abbé Vignal; torture et mort de M. de Brigeac (3 et 10 janvier 1885).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: mort de Lambert Closse; M. de Maisonneuve comme juge (17 janvier 1885).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: la Soeur Marie Morin; la milice de la Sainte-Famille (24 janvier 1885)

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: tremblement de terre au Canada (28 février 1885).

Petites fleurs religieuses du vieux Montréal: confrérie de la Sainte-Famille; voeux de Mlle Morin; entrée de Mlle Denis à l'Hôtel-Dieu (4 avril 1885).

Le clergé catholique au Canada (11 avril 1885).

Feu Mgr Ignace Bourget (13 et 20 juin 1885).

Oraison funèbre de Mgr Ignace Bourget, prononcée dans l'église Notre-Dame de Montréal, le 12 juin 1885, par M. l'abbé Colin (20 juin 1885).

Discours prononcé par Mgr Taché dans la cathédrale de Montréal le 13 juin 1885, lors des obsèques de Mgr Bourget (27 juin 1885).

Les missions parmi les Indiens des Montagnes Rocheuses (4 et 18 juillet 1885).

Martyr du R. P. Jogues le 18 octobre 1646 (29 août 1885).

Le curé Labelle en France (5 septembre 1885).

La convention du collège de Montréal (12, 19 et 26 septembre 1885).

L'avenir du Canada-français (3 octobre 1885).

- Les Canadiens-français (25 octobre 1885).
A la mémoire des Pères Fafard et Marchand, O. M. I. (26 décembre 1885).
Rapport de l'oeuvre de l'Adoration nocturne à Montréal, 27 décembre 1885 (9 janvier 1886).
Feu l'abbé G.-A. Thibault (13 février 1886).
Coup d'oeil sur la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée (20, 27 février, 6, 13 20 et 27 mars, 3, 17 et 24 avril 1886).
Poème dédié à M. John Forbes, à l'occasion de son départ pour les missions de l'Afrique (28 août 1886).
Vicariat apostolique d'Athabaska-MacKenzie, extrême nord de l'Amérique septentrionale (1er janvier 1887).
Le Séminaire Canadien à Rome (19 mars 1887).
Son Eminence le cardinal Taschereau (9 avril 1887).
La Trappe de N.-D. du Lac des Deux-Montagnes (21 mai 1887).
Société de colonisation du diocèse de Montréal (21 mai 1887).
Discours sur l'Apologétique prononcé par M. l'abbé Bruchési à l'université Laval de Montréal le 20 juin 1887 (9 juillet 1887).
La consécration d'une église (25 août, 1er et 8 septembre 1888).
Les missions d'Athabaska (22 septembre et 1er décembre 1888).
Les Soeurs Grises (15 décembre 1888).
Xavier Marmier (11 mai 1889).
Le Père de Brébeuf (6 juillet 1889).
Sainte-Anne de Beaupré (6 juillet 1889).
Le massacre de Lachine, 1689 (20 juillet 1889).
Notice sur la paroisse des SS. Anges de Lachine, d'après les notes de messire Rémy (20 juillet 1889).
M. l'abbé Téléphore Harel (27 juillet 1889).
La Compagnie de Saint-Sulpice (10 août 1889).
Le crucifix outragé à Montréal en 1742 (12 octobre 1889).
L'inauguration de l'université catholique d'Ottawa (26 octobre 1889).

Vie de Catherine Tegahkouita (9, 16, 23, 30 novembre 1889; 7, 14, 21, 28 décembre 1889, et 4 janvier 1890).

La R. M. Marie-Anne-Esther Sureau dit Blondin, dite la Mère Marie-Anne, fondatrice de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne (11 janvier 1890).

Le Père Burtin chez les Onéidas (8, 15, 22, 29 mars 1890 et 5 avril 1890).

Mgr J.-J. Lartigue (29 mars 1890).

Le Collège Canadien à Rome (5 avril 1890).

L'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe (17 mai 1890).

Adresse des Iroquois de Caughnawaga à Mgrs Mc-Nierny, Fabre, Gravel, etc (9 août 1890).

Mgr de Laval (12 septembre 1890).

Religieuses canadiennes dans l'Ouest (18 octobre 1890).

Mgr Henri Faraud, O. M. I. (25 octobre 1890).

Le Carmel de Montréal (29 novembre 1890).

M. Olier (20 décembre 1890).

Lettre de l'abbé Pie (plus tard cardinal) au sujet des relations des Abénakis et des Hurons avec N.-D. de Chartres (3 janvier 1891).

Monseigneur Labelle (10 janvier 1891).

A Villemarie il y a deux cents ans: voeu des marchands d'élever une chapelle aux âmes du Purgatoire (17 janvier 1891).

La vénérable mère Bourgeois (17 janvier 1891).

Missionnaires canadiennes dans l'Alaska (31 janvier 1891).

M. l'abbé Stanislas Tassé (31 janvier 1891).

Le R. P. Maisonneuve (14 février 1891).

Missions canadiennes du McKenzie (14 février 1891).

Le R. P. Herménégilde Brunet, O. M. I. (14 février 1891).

Décret de la béatification et de la canonisation de Marie-Marguerite Dufros de Lajemmerais, veuve d'Youville (21 février 1891).

M. l'abbé Damien Graton, curé de Regina (21 mars 1891).

Le 250^e anniversaire de Villemarie (28 mars 1891).

La vénérable mère d'Youville (11, 18 et 25 avril, et 2 mai 1891).

- Notes historiques sur Notre-Dame de Bonsecours (2 mai 1891).
Mgr Doucet, curé de la Malbaie (16 mai 1891).
Curés et marguilliers: le conflit de Notre-Dame; la loi des fabriques (4 juillet 1891).
L'abbé Hormisdas Sauvé (4 juillet 1891).
La question des fabriques (11 et 18 juillet 1891).
L'abbé Joseph Séguin (18 juillet 1891).
L'abbé Vincent Plinguet (1er août 1891).
L'abbé Tremolet (1er août 1891).
Les Frères des Ecoles Chrétiennes à Montréal (15 août 1891).
Colonies canadiennes dans la province d'Ontario et aux États-Unis (15 août 1891).
L'amiral Cavelier de Cuverville (15 août 1891).
Le monastère d'Oka (5 septembre 1891).
L'abbé Avila Lapalme (5 septembre 1891).
L'abbé Adolphe Jodoin (5 septembre 1891).
Les Canadiens-français des États-Unis et la langue française (12 septembre 1891).
La vénérable mère Marie de l'Incarnation (19 septembre 1891).
Notes sur Laprairie (19 septembre 1891).
L'abbé Desmazures (26 septembre 1891).
Le Séminaire de philosophie à Montréal (26 septembre 1891).
Mgr Grouard, vicaire apostolique de l'Athabaska-McKenzie (24 octobre 1891).
Le R. P. Firmin Vignon (24 octobre 1891).
L'abbé Joseph Prévost (31 octobre 1891).
Les Oblats de Marie-Immaculée au Canada (28 novembre et 5 décembre 1891).
Soeur Thérèse de Jésus née Cléopée Têtu (28 novembre 1891).
L'abbé Thomas-Léandre Brassard (5 décembre 1891).
Les Soeurs de Sainte-Anne à l'Alaska (19 décembre 1891).
Les Trappistes au Canada: N.-D. du Lac des Deux-Montagnes (2, 9, 16 janvier et 6 février 1892).

M. Paul Dupuy, fondateur de la *Semaine Religieuse de Montréal* (2 janvier 1892).

Mgr Jean Langevin (30 janvier 1892).

L'abbé Norbert Barrette (30 janvier 1892).

L'affaire des marguilliers de Notre-Dame de Montréal: jugement du juge Pagnuelo (30 janvier 1892).

L'Institution des Sourdes-Muettes à Montréal (20 et 27 février 1892, 5, 12, 19 et 26 mars 1892).

L'île de Montréal avant le déluge (27 février 1892).

L'Amérique en 1492 (19 mars 1892).

Mgr Joseph-Médard Emond, évêque de Valleyfield (2 avril 1892).

L'Institution des Sourds-Muets au Mile-End (9 avril 1892, 7 et 14 mai 1892).

L'abbé Tambareau (16 avril 1892).

Les Fabriques (23 avril 1892).

La Propagation de la Foi (30 avril 1892).

L'abbé Léon Charlebois, curé de Sainte-Thérèse (30 avril 1892).

L'Hospice Saint-Jean de Dieu (28 mai, 11, 18, 25 juin, 2, 9, 16, 23 juillet, 6, 13 et 20 août 1892).

Notes historiques sur Valleyfield (4 et 11 juin 1892).

Sermon prononcé par le chanoine Bruchési à la consécration de Mgr Emond (18 juin 1892).

Décoration de l'église de Saint-Sauveur de Québec, par Louis Fréchette (2 et 9 juillet 1892).

Le grand vicaire Maréchal (30 juillet 1892).

Notre-Dame de Bonsecours, par Louis Fréchette (6 août 1892).

L'abbé Joseph-Isidore Graton, curé de Ste-Rose (13 août 1892).

Le R. P. Alexis Brunet, O. M. I. (13 août 1892).

L'École de Réforme de Montréal (27 août, 3, 10, 17 et 24 septembre, 1er, 22 octobre, 5, 12, 19, 26 novembre, 3, 10, 24 décembre 1892).

Xavier Marmier (5 novembre 1892).

Le collège de Joliette (12 décembre 1893, 20 janvier, 10 et 17 février 1893).

Le Patronage de Saint-Vincent de Paul (24 février et 3 mars 1893).

- L'abbé John Bray (10 mars 1894).
L'abbé Joseph Levesque (17 mars 1894).
La cathédrale Saint-Jacques le Majeur (24 mars 1894).
Sermon du chanoine Bruchési à l'inauguration de la cathédrale de Montréal (31 mars 1894).
L'abbé Célestin Martin (14 avril 1894).
L'abbé Marcel Mireault (14 avril 1894).
L'abbé Louis Leduc, curé de North-Adams, Mass (19 mai 1894).
L'abbé Michel-Napoléon Bélanger (9 juin 1894).
Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface (30 juin, 7 et 14 juillet 1894).
L'abbé Augustin Lemay, curé de Saint-Marc (30 juin 1894).
L'abbé Nazaire Hardy (30 juin 1894).
Le chanoine Louis-Misaël Archambault (14 juillet 1894).
La vénérable Marguerite Dufrost de la Jemmerais, veuve d'Youville (28 juillet 1894).
Le chanoine Louis-Ignace Guyon, curé de Saint-Eustache (25 août 1894).
M. l'abbé Joseph-Charles Lippé (22 septembre 1894).
M. l'abbé Jean-Herménégilde Carrières (20 octobre 1894).
Notes sur Chambly (20 octobre 1894).
L'abbé Emmanuel Charlebois (3 novembre 1894).
L'abbé Louis-Alfred Dequoy (17 novembre 1894).
L'abbé Jules-Arthur Labelle (17 novembre 1894).
Claudio Jannet (1er décembre 1894).
Mgr Langevin, archevêque élu de Saint-Boniface (5 janvier 1895).
L'abbé G.-A. Boissonnault (19 janvier 1895).
L'abbé Deguire, curé de Notre-Dame de Montréal (2 mars 1895).
L'abbé Joseph Perreault (13 avril 1895).
L'abbé Georges Jeannotte (20 avril 1895).
L'abbé F.-X. Leclerc, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal (4 mai 1895).
Le chanoine Édmond Moreau (11 mai 1895).

- L'abbé Maxime Piette, ancien curé de Saint-Bruno (18 mai 1895).
Le monument de M. de Maisonneuve (6 juillet 1895).
L'abbé Hospice Germain (23 novembre 1895).
Sainte-Anne de Beaupré (14 décembre 1895 et 4 janvier 1896).
Notice biographique sur le R. P. Philippe Beudet, provincial de la C. S. C. (18 et 25 janvier 1896).
L'abbé Jean-Marie Mathieu, curé de Saint-Basile (25 janvier 1896).
L'abbé Georges-Aimé Demers (15 février 1896).
L'abbé Joseph-Alfred Nadeau (14 mars 1896).
L'abbé Clément Brisset (30 mai 1896).
Langue française et langue anglaise (12 septembre 1896).
Le R. P. Point (26 septembre 1896).
L'abbé André-Robert-Wilfrid Seers (3 octobre 1896).
L'abbé Jean-Baptiste-Adrien Cousineau (3 octobre 1896).
L'abbé Jean-Baptiste Lemonde (3 octobre 1896).
L'abbé Bourgoïn (17 octobre 1896).
L'abbé Joseph Toupin (24 octobre 1896).
Le R. P. Urgèle Viau, C. S. C. (31 octobre 1896).
Le premier martyr canadien, le Père Nicolas Viel (5 décembre 1896).
Mgr Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal (2 et 9 janvier 1897).
Un Jésuite dans la galerie du capitol à Washington, le P. Marquette (13 février 1897).
Mgr Fabre, derniers échos (27 février 1897).
Mgr Merry del Val à Montréal (10 avril 1897).
L'abbé Augustin-Médard Bourassa (17 avril 1897).
Le Père Lacombe et Mgr Fabre (8 mai 1897).
L'abbé François Tétreau (22 mai 1897).
Mgr Paul Bruchési, archevêque élu de Montréal (3 juillet 1897).
La Révde Mère Deschamps, supérieure générale des Sœurs Grises (10 juillet 1897).
M. l'abbé Florent Bourgeault (17 juillet 1897).
Le zouave Taillefer (17 juillet 1897).

- L'université Laval et Mgr Fabre (24 juillet 1897).
Sermon de M. Colin, P. S. S., à la prise de possession de Mgr Bruchési (31 juillet 1897).
Sermon de Mgr Émard au sacre de Mgr Bruchési (14 août 1897).
M. l'abbé Huot, curé de Saint-Paul l'Hermite (25 septembre 1897).
Le chanoine Leblanc (2 octobre 1897).
Le Journalisme, par l'abbé Colin (11 décembre 1897).
L'abbé Fortunat Aubry (29 janvier 1898).
Nécrologie de M. Joseph Morin, curé de Saint-Jacques-le-Majeur et vicaire forain (5 mars 1898).
Le R. P. Dousset, C. S. C. (19 mars 1898).
Le R. P. Arsène-Marie de Servières, provincial des Franciscains (16 avril 1898).
Histoire de la Croix Rouge dans l'enclou de l'Hôpital général de Montréal, rue Guy (16 avril 1898).
Le cardinal Taschereau: l'étudiant, le prêtre, l'éducateur, l'évêque (23 avril 1898).
Mgr Louis-Nazaire Bégin (7 mai 1898).
La Soeur Bonneau (7 mai 1898).
Les Religieuses du Canada français, par Mme Th. Bentzon (25 juin 1898).
Mgr L.-F. Laflèche (23 juillet 1898).
Oraison funèbre de Mgr Laflèche par Mgr Bruchési (30 juillet 1898).
M. l'abbé Jean-André Cuoq (5 août 1898).
Notre église paroissiale (27 août 1898).
La fête de l'Exaltation de la Croix à Oka (10 septembre 1898).
Discours de M. Kleczkowski, consul général de France, à l'inauguration du monument Champlain à Québec (12 novembre 1898).
Le Sault-au-Récollet, ses rapports avec les premiers temps de la colonie (12 novembre 1898).
Le Père Baroux, missionnaire apostolique, par l'abbé J.-Roch Magnan (3 décembre 1898).

Antoine Roy

(A suivre)